

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.  |                                     |   |

## M. THIERS

(suite)

### III

Dans une notice biographique, tirée probablement d'une nouvelle édition du *Dictionnaire des Contemporains*, on lit :

“ Aux élections générales de 1863, M. Thiers consentit à se présenter comme candidat dans la deuxième circonscription de la Seine, où sa candidature fut vivement combattue par M. de Persigny, ministre de l'intérieur. M. Thiers n'en fut pas moins nommé par 11,112 voix sur 21,813 votants. Il reprit un rang très important dans la Chambre. ”

Sans expliquer comment M. Thiers “ reprit un rang très important dans la Chambre, ” l'auteur de la notice franchit une période de sept années et arrive d'un bond à 1870. Cependant c'est durant cette période que M. Thiers porta les plus rudes coups au gouvernement de Napoléon III. Il demanda les libertés nécessaires, attaqua l'administration des finances, combattit l'unité italienne et prédit que cette unité engendrerait celle de l'Allemagne. Mais pour combattre la politique de l'empire envers l'Italie et Rome, M. Thiers dut, à la grande colère des libéraux, défendre la papauté et la souveraineté temporelle du pape. Les libéraux n'ont jamais pardonné à M. Thiers d'avoir défendu les droits du pape. Ils lui ont surtout gardé rancune d'avoir prévu que l'abandon du pape aux mains de la maison de Savoie aurait les plus funestes conséquences pour la France. Cette rancune, jointe à la réalisation des prévisions de M. Thiers, explique suffisamment le silence des biographes libéraux. Ils ont tout intérêt à cacher la condamnation anticipée que l'homme le plus habile de leur parti avait portée contre une politique dont l'unique motif était une hostilité aveugle contre les institutions de

l'Eglise. Quoique M. Thiers n'ait point été guidé par l'amour de ces institutions ni par aucun principe religieux, il a eu le soin de le déclarer, nous suppléerons au silence que nous venons de signaler. Il faut qu'on sache que c'est le libéralisme—particulièrement le libéralisme catholique de l'empire et des parlementaires—qui a été la cause des malheurs de la France et de la perturbation non-seulement de l'Europe mais du monde entier. Nous dirons, en concluant sur ce point, pourquoi la parole de M Thiers est restée stérile malgré sa précision et son énergie; déjà on aura pu en pressentir la cause en arrêtant un peu son attention sur les réponses des orateurs du gouvernement de Napoléon III, au cours des débats devant le Corps législatif.

La vérification des pouvoirs des députés révélèrent de nombreuses illégalités commises par les préfets. L'opposition, quoique ne comptant que trente et quelques membres contre une majorité impérialiste de plus de deux cents, se mêla activement à la discussion. M. Jules Favre précéda M. Thiers dans la lice; mais le ministère laissa sans réponse la philippique du "tribun démocrate." Plus réservé, plus habile, plus pressant, M. Thiers mit sur la selette, le gouvernement et ses préfets, démontrant que la loi avait servi de prétexte à de nombreuses illégalités pour la formation des circonscriptions et pour les inscriptions sur les listes électorales. Il releva, en outre, des illégalités commises au regard de l'ouverture et de la clôture du scrutin, du secret des votes et de la garde des urnes.

M. Rouher, ministre d'Etat, répondit directement à M. Thiers et incidemment à M. Jules Favre. Il conclut en accusant M. Thiers d'être le porte drapeau de la Révolution, de miner tout les principes de l'ordre social par une opposition systématique, sans aucun souci des périls de la situation. Ce ne fut pas sans étonnement que la majorité entendit les mots "périls de la situation" sortir de la bouche du ministre. Celui-ci s'aperçut de cet étonnement: pour le faire cesser, il s'empessa d'ajouter: "Dieu protège trop visiblement la France pour permettre que le génie du mal vienne encore l'agiter." Ces paroles étaient empruntées à l'allocution adressée, la veille, par l'empereur à Mgr de Bonnechose, en lui remettant la barette cardinalice. Si la majorité fut satisfaite de ce langage, il ne fit qu'aigrir l'opposition.

Lorsque vint la discussion de l'adresse en réponse au discours de Napoléon à l'ouverture des Chambres, M. Thiers développa la théorie d'un gouvernement libre, tel qu'il le comprenait, en opposition à la théorie napoléonienne. A Napoléon, qui avait dit que, sous son gouvernement, "tout homme honnête pouvait se mouvoir à l'aise, puisque chacun avait la faculté d'exprimer sa pensée, de

contrôler les actes du gouvernement, de prendre une juste part dans les affaires publiques," M. Thiers répondit par la demande des *cinq libertés nécessaires*: liberté de la presse, liberté des élections, liberté de la représentation nationale, liberté de l'individu, liberté de l'association.

M. Thiers avait contre lui une majorité ministérielle triée sur le volet; il ne pouvait en attendre aucune concession. En second lieu sa parole avait peu de poids auprès de cette majorité qui pouvait lui reprocher d'avoir, lorsqu'il était au gouvernement, porté la main sur les libertés qu'il réclamait étant dans l'opposition. Cependant, M. Thiers avait eu le soin de déclarer qu'il discutait avec impartialité les affaires de l'Etat, ne laissant apercevoir en aucune façon le dessein d'introduire une autre forme de gouvernement ou une autre dynastie. "Mais, dit-il en terminant son discours, si notre devoir est d'accepter, c'est celui du gouvernement de donner ce qui est nécessaire à la satisfaction des vœux du pays."

M. Rouher répondit à M. Thiers par un discours entrecoupé de rubriques d'avocat, de promesses ambiguës de concessions prochaines, de reproches à l'adresse de "l'honorable préopinant," qu'il accusa finalement "de sonner le tocsin de la révolution." La majorité applaudit le ministre suivant la consigne et vota l'adresse telle que le gouvernement la désirait.

Dès les premiers jours de la session de 1864, l'opposition engagea la lutte contre le gouvernement à propos de l'expédition du Mexique. M. Thiers fut un des premiers à prendre la parole. Il critiqua l'idée de vouloir établir un empire dans un pays républicain et déchiré par une longue anarchie. Selon lui, il fallait détourner l'archiduc Maximilien du projet ambitieux de devenir empereur, rappeler les troupes françaises et, au besoin, traiter avec Juarez.

S'emparant des derniers mots de M. Thiers comme blessants pour l'honneur des armes françaises, M. Rouher s'écria: "Traiter avec Juarez, après notre entrée triomphale à Mexico, ce serait démentir toute la campagne!" La majorité donna raison au ministre; c'est-à-dire à Napoléon, qui dirigeait seuls les affaires étrangères sans demander avis à ses conseillers.

Cependant M. Thiers obtint un succès sur la question du recrutement de la marine. La majorité se départit pour une fois de ses rigneurs envers l'opposition; mais ce fut avec le consentement de M. Rouher, qu'on qualifiait déjà du titre de vice empereur. Après la question du Mexique vint celle du budget. M. Thiers ouvrit la discussion et, après un exposé de l'état des finances, il entra dans le détail des événements successifs qui avaient élevé le budget de 1,500 millions, chiffre de 1852, à 2 milliards 300 millions, chiffre

de 1864. " Cette différence de 636 millions, dit M. Thiers, s'explique par ce fait que tous les trois, quatre ou cinq ans vous entreprenez de grandes guerres, et, dans l'intervalle, des expéditions de moindre importance, très coûteuses aussi. " Après avoir reproché au gouvernement d'autres dépenses, M. Thiers ajouta : " C'est un moyen infaillible de ruiner le pays. " Enfin sa conclusion fut celle-ci : " Donc nul autre remède à la situation que la paix et la continence administrative pour arrêter ce torrent de dépenses et ramener l'équilibre financier. " M. Berryer, succédant à M. Thiers qui avait traité la question des dépenses, traita avec sa vigoureuse logique la question des recettes dont il constata la diminution pendant le premier trimestre.

Plus hardi, mais moins habile que M. Vuitry qui avait cherché à démontrer que le déficit était inférieur à 300 millions, M. Rouher répondit à MM. Thiers et Berryer que s'il y avait une diminution dans les recettes, il fallait l'attribuer aux inquiétudes que les discours de l'opposition éveillaient dans le public et non pas aux fautes du gouvernement. Cette défense n'était rien moins que concluante ; toutefois la majorité en fut si satisfaite qu'elle applaudit le ministre comme à l'ordinaire.

A l'ouverture de la session de 1865, M. Emile Ollivier, qui avait fait une grande enjambée vers l'empire et vers un portefeuille, vint demander des libertés nouvelles pour le pays, " le moment lui paraissant opportun pour faire des concessions. " M. Thiers, trouvant l'occasion bonne, reprit sa thèse des libertés nécessaires. En faisant la leçon à Napoléon qui dans son discours avait parlé des " théories ingénieuses du parti libéral, " il dit : " Est ingénieux ce qui est subtil, raffiné et non simple. Or, dans ce que nous demandions il n'y a rien que de simple, et cela est si vrai que nos idées sont répandues dans toute l'Europe. "

M. Thuillier, président de section au conseil d'Etat, orateur habile, répondit à M. Thiers. Cette réponse quoique très-longue peut se résumer en ces mots : " Le gouvernement de l'empereur donne toutes les libertés réclamées par M. Thiers, mais avec des garanties d'ordre que celui-ci veut faire disparaître. Toute la différence entre le système parlementaire comme M. Thiers le comprend, et le système appliqué par l'empereur, c'est que dans le premier " le roi règne et ne gouverne pas, " tandis que dans le second l'empereur règne et gouverne. Le *Moniteur* du 25 mars 1865, contient un compte rendu *in extenso* de la réplique de M. Thuillier dans lequel il est fait mention des fréquentes applaudissements de la majorité et de la salve prolongée qui accueillit les dernières paroles de l'orateur du gouvernement.

Le débat terminé sur ce point, la discussion allait s'ouvrir au sujet de la fameuse convention du 15 septembre d'après laquelle Napoléon, stipulant avec la Révolution italienne, disposait du pape à son insu, sans sa permission, contre sa volonté. On ne peut contester que M. Thiers fit preuve, dans cette circonstance, d'une grande perspicacité politique. Mais cette perspicacité ne servit de rien. Le gouvernement resta sourd aux avertissements de M. Thiers et tous les libéraux dans la Chambre et dans la presse se soulevèrent contre lui dans un véritable transport de colère. Quoi ! M. Thiers défendre la papauté. Le *Journal des Débats*, lui-même, oubliant sa gravité et son ancienne amitié pour M. Thiers, se mit de la partie. Cependant le discours, cause de tant de colère, s'adressait au patriotisme de la Chambre indépendamment de toutes convictions religieuses, selon les propres paroles de M. Thiers. Il ne soutenait pas le pape parce qu'il est le vicaire de Jésus-Christ, parce que l'indépendance et la liberté du pape intéressent la conscience des catholiques du monde entier ; il défendait ses droits temporels par des motifs purement humains, purement politiques. Mais tant est grande la haine des libéraux contre la papauté, contre les institutions de l'Eglise et contre son enseignement que toute la phalange serra ses rangs pour faire triompher l'unité italienne. Empruntons quelques citations au compte-rendu de la séance du Corps législatif.

“ Pour moi, dit M. Thiers, j'ai toujours été convaincu que l'unité italienne était une conception politique qui, tôt ou tard serait très-regrettable pour la France. (*Mouvement.*) J'ai toujours été convaincu qu'une collision avec l'Eglise catholique était pour un gouvernement régulier un péril et un malheur ; j'ai toujours été persuadé qu'un changement considérable tel que celui dont il s'agit, apporté par notre fait au gouvernement de l'Eglise, était à l'égard des catholiques eux-mêmes la violation de l'une des libertés les plus précieuses : la liberté de conscience. (*Nouveau mouvement.*)

.....

“ J'étais contraire à la guerre d'Italie parce que j'étais convaincu que la guerre amènerait immédiatement une tentative d'unification, et que, dans ma pensée, l'unité de l'Italie n'était pas du tout désirable pour la France et à peine désirable pour l'Italie.

.....

“ On dira, il est vrai que l'Italie doit être pour nous une puissance utile, dévouée.

“ Je dois l'avouer franchement, je n'en crois rien. Aujourd'hui que l'Italie a besoin de nous, qu'elle ne peut exister sans nous, oh

oui ! elle nous sera fidèle. Mais sa fidélité aura tout juste la durée de sa faiblesse.

.....  
 D'ailleurs, messieurs, l'histoire future de l'Italie est écrite dans l'histoire de la maison de Savoie, qui, à toutes les époques, entre la France et l'Autriche, a usé de la politique la plus raffinée, et qui s'est toujours décidée suivant l'intérêt du jour."

M. Thiers signale trois dangers qui peuvent s'élever dans un avenir plus ou moins prochain : l'unité allemande, la question d'Orient, l'alliance de l'Allemagne et de la Russie. Au sujet du danger venant de l'Allemagne, M. Thiers dit :

" Il y en a un qui doit inquiéter l'Europe ; c'est l'ambition de la Prusse. L'exemple de Victor Emmanuel a de quoi tenter ; et il est évident aujourd'hui que cet exemple a frappé la Prusse. Du reste elle n'en avait pas besoin, car les idées que cet exemple a suscitées chez elle sont déjà anciennes. Et pour moi l'un de mes griefs les plus grands contre l'unité italienne c'est qu'elle est destinée à être la mère de l'unité allemande.

.....  
 " En présence d'un pareil état de choses, qu'elle est la puissance essentielle pour la France, je ne dis pas son alliée nécessaire, mais la puissance avec laquelle il serait sage de se préparer à pouvoir former des desseins communs ? Cette puissance c'est l'Autriche..... C'est évidemment l'Autriche, qui pourrait nous aider à résister à l'ambition de la Prusse."

L'Autriche, bien qu'affaiblie, était évidemment la puissance avec laquelle la France aurait dû se concerter pour faire obstacle aux desseins de la Prusse. Mais on sait que les libéraux, hostiles à l'Autriche catholique, étaient opposés à toute alliance avec elle. M. Thiers en donnant le conseil de " former des desseins communs avec cette puissance," parlait dans le vide entre les libéraux qui ne l'écoutaient pas et le gouvernement rivé à l'Italie.

Appréciant la position faite à la France en Italie par la convention de septembre, M. Thiers s'exprime ainsi :

" Puisque, par la fatalité des circonstances et de la position que vous vous êtes faite en Italie, vous deviez être amenés à opter un jour entre l'Italie et le pape, eh bien, le sacrifice jugé nécessaire, il aurait fallu le faire de manière à ce qu'il profitât à l'Italie. Certes la position du pape n'eut pas été plus mauvaise parce que les italiens seraient restés à Turin, et vous auriez épargné à l'Italie l'effroyable commotion du changement de capitale.

.....  
 " Vous dites : Mais nous avons sauvé l'avenir ; nous nous

sommes réservé notre liberté d'action. Vraiment ! Est-ce bien sincèrement que vous dites cela ? Vous vous êtes réservé votre liberté d'action, qu'est-ce que cela veut dire ?

“ Est-ce que si, après le départ de nos troupes, il y a une révolution à Rome, vous y retournerez ? Comment ! vous quittez Rome, pour respecter le droit de non intervention, et vous y retourneriez au mépris du droit d'intervention. Ah ! de grâce expliquez-moi ce mystère.

.....

Vous avez dit dans une autre enceinte que vous ne renonciez pas à une réconciliation entre Rome et l'Italie. Franchement avec vous bien pensé à ces mots ? Et trouvez-vous sérieuse une réconciliation entre Rome et l'Italie, entre l'Italie, qui veut Rome, qui la veut absolument, qui vous le dit dans tous les langages, et le pape, qui pourrait abandonner une province, mais qui ne peut pas rendre Rome, sans descendre du trône pontifical, sans livrer un intérêt capital, celui du gouvernement temporel lui-même, qu'il a prêté serment en montant sur le trône, de toujours maintenir ? Et vous nous proposez comme une chose possible dans l'avenir une réconciliation entre Rome et l'Italie, et l'Italie qui veut Rome, et le pape qui ne peut pas l'abandonner ! Ah ! monsieur le ministre, vous nous traitez sans ménagement, souvent.” (*Interruption et rumeurs.*)

M. Rouher répliqua au nom du gouvernement. Il prit M. Thiers par son côté faible : il critiqua sa conduite politique passée afin de le mettre en opposition avec lui-même. Ce n'était pas répondre aux arguments de son adversaire, mais c'était un moyen d'obtenir les applaudissements de la majorité.

“ Quand je vous écoute, M. Thiers, dit M. Rouher, j'admire en vous l'historien de mon pays, l'homme à l'érudition profonde, à l'intelligence supérieure ; mais votre conduite politique m'appartient : elle appartient au pays comme la conduite du gouvernement vous appartient. ”

La ministre pose la question de savoir comment M. Thiers a dirigé autrefois les affaires du pays. Il lui reproche en premier lieu d'avoir douté des ressources de la France en disant, lors de la discussion de la loi des chemins de fer, qu'une compagnie ne pourrait jamais réunir 40,000,000 et qu'il s'estimerait très-heureux si l'on parvenait à faire cinq lieues de chemin de fer par an. Il lui reproche ensuite d'avoir combattu la liberté commerciale et soumis la France, pendant vingt ans, au régime de la peur de la concurrence étrangère. Il lui reproche enfin de s'être, dans la question d'Orient, laissé frapper en pleine poitrine par un traité



de quadruple alliance, passé entre les quatre puissances avec lesquelles il voulait traiter. "L'honorable M. Thiers, dit le ministre, a eu pour ressource de déclarer qu'il ferait la guerre au printemps suivant; mais les événements ont marché, et la guerre n'a pas eu lieu. Nous, nous l'avons eue cette guerre d'Orient; et quelle a été notre situation? Nous avons eu avec nous trois puissances; nous avons eu la neutralité de la Prusse et de l'Autriche; voilà comment le souverain en France a traité la question d'Orient que vous avez été appelé à traiter autrefois." (*Applaudissements.*)

A ce dernier reproche, dans lequel la dérision tenait trop place, M. Thiers se leva vivement et s'adressant au ministre: "Je vous demande une minute." Non! non! cria la majorité." En regard de ces mots, on lit au procès-verbal de la séance: *Bruit.* A plusieurs reprises M. Thiers demanda la parole; le ministre, le président et la majorité ne le laissèrent pas parler.

M. Rouher reprenant son discours à la suite de cet incident: "Je disais que plus l'opposition est grandement représentée, plus elle doit avoir d'écho dans le pays, plus le devoir du gouvernement est de se défendre... Je l'ai déjà dit, M. Thiers représente aujourd'hui une opposition qu'il combattait il y a quelques années."

M. Thiers interrompant: "Je ne représente que moi." Ici se passe un nouvel incident après lequel M. Rouher continue: "Je reviens à ma conclusion: quand on a tenu, le 31 janvier 1848, le langage que vous avez tenu à la tribune; quand vous adressant à un autre gouvernement, vous lui disiez: "Protégez les traités, faites qu'ils ne soient pas brisés par l'influence autrichienne," je dis qu'il faut un amour immodéré d'opposition pour venir soutenir que la guerre d'Italie n'était pas une guerre nécessaire.

"Non!" dit M. Thiers.

M. Rouher arrive enfin à la question, c'est-à-dire à la convention du 15 septembre. Il argumente longuement pour prouver que l'empire a servi les plus impérieux intérêts de la France en devenant l'alliée de la maison de Savoie contre l'Autriche. Il conclut, dit le *Moniteur*, au milieu des bravos presque unanimes de l'Assemblée:

"J'espère que cette convention nous protégera tous: la France, la catholicité, l'Italie, Rome, la papauté. (*Très-bien!*) La question que vous discutez est de celles qui, dans ce monde, ne peuvent être résolues, en face du gouvernement de l'empereur, ni par une surprise, ni par je sais par quelle révolution cosmopolite impie... Je vous adjure donc, messieurs, d'avoir confiance dans le gouvernement et en vous mêmes, et cette confiance ne sera jamais trahie."

M. Rouher mentait ou était dupe de Napoléon lorsqu'il tenait ce langage. Malheureusement pour l'honnêteté politique de M. Rouher, la seconde supposition n'est guère permise. Car c'était un fait connu dans l'entourage de Napoléon que l'abandon du pape aux Piémontais était résolu et arrêté dans son esprit depuis l'attentat d'Orsini, et que cet abandon n'était qu'une question de temps. Lorsqu'un des magistrants instructeurs de l'affaire du complot du 14 janvier 1858 fit savoir à Napoléon, par la communication de la procédure, qu'Orsini, dans son interrogatoire, avait déclaré avoir lancé des bombes pour lui rappeler le serment qu'il avait prêté entre les mains de son père, Napoléon dit : "Je ne l'ai point oublié mais le moment de l'accomplir n'est pas encore venu." C'était ce moment à venir, qui est venu, tandis que M. Rouher affirmait qu'il ne viendrait jamais.

M. Thiers répondit à M. Rouher par une brillante improvisation dans laquelle il prit énergiquement la défense des droits du pape, souverain qui a son territoire, et qui le possède très-régulièrement et au titre le plus légitime. Il expliqua comment l'empire avait fait dépouiller le pape par Victor-Emmanuel en professant qu'il ne permettrait pas cette spoliation scandaleuse.

"Tant qu'on se borne, dit M. Thiers à toucher aux diverses provinces du Saint-Siège, Rome exceptée, on peut dire que c'est une querelle en quelque sorte matérielle..... car on conçoit le pape ayant un million de sujets au lieu de trois millions.

"Lorsque vous arrivez à lui demander Rome elle-même, que lui demandez-vous ? Vous lui demandez une révolution immense dans l'Eglise. Oui immense et prenez y garde !

C'est une révolution plus grande que celle de la Réforme, car la réforme protestante a diminué le territoire de l'Eglise, mais l'institution est restée la même. Que lui demandez-vous en lui demandant Rome ?..... Vous lui demandez de descendre du trône pontifical. Quand je dis vous lui demandez Rome, ce n'est pas de vous, ce n'est pas de moi que je parle ; mais de l'Italie qui veut absolument lui arracher Rome. Est-il vrai en effet, oui ou non, que l'Italie lui demande Rome ?

M. Rouher, cantonné dans des équivoques destinées à ne pas déplaire au delà des Alpes, à plaire aux libéraux en deçà, à tromper le Saint-Siège et à berner les catholiques, loua de nouveau la convention du 15 septembre comme une mesure très efficace pour faire coexister en bonne harmonie deux souverainetés distinctes. "Oui, dit-il, si le traité est exécuté, nous devons quitter Rome dans deux ans : mais l'obligation de l'Italie n'est pas biennale comme la nôtre. Nous devons quitter Rome dans deux ans ; elle, elle doit

respecter toujours le territoire pontifical et ne pas permettre qu'il soit attaqué."

Sur ces dernières paroles du ministre, la partie de l'adresse relative à la question romaine et à la question italienne en réponse au discours d'ouverture de la session, fut votée dans le sens indiqué par le gouvernement.

En relisant les journaux de 1865, on constate avec peine que le public français resta presque indifférent aux débats sur la question romaine et italienne. Personne, si ce n'est un certain nombre de catholiques et d'hommes politiques, ne comprit que la tranquillité à venir de la France et du monde était engagée dans cette question. En dehors des Chambres, les évêques firent entendre de sages avis; mais la classe moyenne, la classe la plus nombreuse qui s'occupe de politique, imbuë de préjugés anti-religieux, ferma l'oreille à ces avis pour écouter les déclamations du *Siècle*, qui, à cette époque, avait le monopole, ou à peu près, de servir à manger du pape, du prêtre et du jésuite à toute la France. Cette classe était italienne, prussienne, cosmopolite; tous les intérêts de la France disparaissaient à ses yeux dès qu'on parlait de renverser le pape. La satisfaction promise à ses sots préjugés étouffait en elle le peu de patriotisme qu'elle a. C'est une chose triste à dire, mais pourtant elle est vraie, la classe moyenne française composée de demi-lettrés, de boursiers, de petits rentiers, vivant au jour le jour ou retirés dans leur coquille, étrangers à toutes les grandes et nobles inspirations, incrédules ou pour le moins indifférents, cette classe a perdu le patriotisme en perdant la foi. La guerre de 1870 a mis en relief l'égoïsme de la bourgeoisie dont les membres cherchaient à servir la patrie dans les administrations aussi loin que possible du théâtre de la guerre, ou s'il n'y avait pas moyen de faire autrement, à la servir dans les ambulances à la queue des armées. Donc, dans le public, on se montra presque indifférent à la question de la spoliation du pape et de l'unité italienne; les libéraux répudiant M. Thiers et le reste haussant les épaules aux avis des évêques.

Mais pourquoi l'éloquence de M. Thiers resta-t-elle sans effet sur la majorité du Corps législatif? A cela il y a plusieurs raisons: Il proposait une politique contraire, au moins en apparence, à celle qu'il avait suivie et conseillée antérieurement. La majorité, dévouée à l'empire pouvait, donc l'accuser d'agir par esprit d'opposition. Les libéraux, surpris de son attitude, se séparèrent ouvertement de lui. Aussi M. Thiers avait-il raison, quand, interrompant M. Rouher, s'écriait: "Je ne représente que moi!"

En effet, il ne représentait que lui, lui seul. Il ne représentait

pas les catholiques ; car sauf quelques perspectives lointaines ouvertes sur le trouble de consciences si le pape était détrôné, il ne défendait sa souveraineté temporelle que comme une nécessité politique pour empêcher l'unité de l'Italie. Les catholiques, qui ont défendu les droits du pape à la tribune, n'ont jamais séparé, comme M. Thiers, l'autorité spirituelle de l'autorité temporelle. Ils ont défendu la seconde comme une conséquence de la première : les deux étant indissolublement liées, non de volonté humaine mais de dessein providentiel. Qui sait si l'éloquence de M. Thiers n'aurait pas eu une certaine influence sur la Chambre, si, au lieu de s'isoler des catholiques, il s'était joint à eux pour défendre les droits du pape non seulement au point de vue humain mais encore au point de vue religieux, au point de vue de l'Eglise universelle, dont l'indépendance et la liberté intéressent les consciences de l'immense majorité du monde chrétien ?

M. Thiers ne représentait pas non plus les libéraux extrêmes qui s'étaient séparés de lui, comme il s'était séparé d'eux sur la question romaine ; il ne représentait pas davantage la classe moyenne auprès de laquelle il avait jusqu'alors cherché sa popularité, car il froissait les préjugés qu'elle caresse.

Seul, ne représentant que lui, M. Thiers ne pouvait pas compter, si grande qu'était son éloquence, déplacer la majorité acquise à la politique du gouvernement. Le temps des artistes en paroles était déjà passé. La tribune parlementaire n'était plus le théâtre sur lequel l'orateur trouvait autrefois le moyen de jouer tous les rôles, de poursuivre tous les résultats. Si M. Thiers, parlant devant le Corps législatif, s'était imaginé produire en 1865 autant d'effet qu'il en produisait à la tribune en 1840, il était en retard de 25 ans. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Sans résoudre la question il est un fait certain, c'est que, dès 1865, l'art oratoire avait perdu de son prestige et de sa force ; il entraînait en décadence dans le monde politique comme au barreau. Autrefois une parole partie de la tribune parlementaire roulait d'écho en écho par toute la France, remuant les esprits et soulevant les passions, souvent, sous l'empire, se souciait des discours parlementaires plus qu'on ne s'en soucie aujourd'hui, si ce n'est pour ce qu'ils flattent dans nos idées politiques ? Qui donc va écouter un orateur pour se faire une conviction autre que celle qu'il a ? Quel est l'orateur assez puissant pour faire changer la résolution d'une majorité arrêtée d'avance. Si par hasard un véritable orateur se lève contre la majorité, aussitôt éclate la conspiration du tumulte, les interruptions et les clameurs étouffent sa voix. La violence supprime la parole. Quant aux auditeurs que ces scènes récréent sans les pas-

sionner, ils y assistent comme à n'importe quel spectacle. A l'issue d'une séance dans laquelle le sort du pays a peut-être été compromis, ils se disent avec une profonde indifférence : " C'est égal, il a bien parlé ; " tout comme ils diraient : Tel acteur a bien joué son rôle. Eh bien, c'est précisément ce qui arriva à M. Thiers. Il réduisit en poudre tous les paradoxes et tous les sophismes entassés par M. Rouher pour justifier la spoliation du patrimoine de l'Eglise, mais il ne déplaça pas une voix de la majorité. Aussi pouvait-on dire en sortant de la séance : " Il a bien parlé ; il m'a fait plaisir, mais il n'a rien obtenu. " Voilà où en était tombée l'éloquence parlementaire dès 1865 ; depuis lors elle n'a fait que descendre en proportion de la dépression de l'horizon intellectuelle, qui ne s'étend plus au-delà des calculs de l'égoïsme au service des mauvaises passions de l'homme. N'est-ce pas le spectacle qu'a donné la majorité de la dernière chambre des députés composée de quelques médiocrités bruyantes et surfaites et d'incapacités notoires ? M. Thiers était, dit-on, le chef de cette majorité sous les apparences de M. Gambetta. Certes, plus d'une fois, elle a proposé des projets tout à fait opposés aux opinions connues de M. Thiers, en tant qu'il les avait émises autrefois. Cependant il n'a jamais essayé, en montant à la tribune, de faire revenir la majorité à d'autres sentiments. N'est-ce pas que tout chef anonyme de la majorité qu'il était, d'une part il avait la certitude d'user son éloquence en pure perte, de l'autre de faire évanouir le rêve qu'il a emporté dans la tombe au moment où il croyait toucher à sa réalisation ? Si ce ne sont pas là les causes du long silence gardé par M. Thiers, qui n'aimait point l'effacement, il faut reconnaître que ce silence était le résultat d'un caprice de vieillard.

Un jour viendra peut-être où la parole, brillante comme dans la bouche de Berryer, sobre et grave comme dans la bouche du comte Molé, incisive comme dans la bouche de M. Guizot, enthousiaste comme dans la bouche de M. de Montalembert, un jour viendra peut-être où la parole reprendra son empire. Mais pour que ce retour s'accomplisse, il faut que la génération à venir se débarrasse du bagage du libéralisme ; il faut qu'elle retrempe son cœur aux sources vivifiantes de la vérité catholique ; il faut qu'elle brûle les faux dieux de la Révolution ; il faut qu'elle revienne au vrai Dieu afin qu'il lui donne, comme aux anciens Francs, qui faisaient l'œuvre de Dieu, la foi, l'espérance et la charité, vertus supérieures à toutes les libertés nécessaires et qui les procurent toutes dans la mesure du droit et de la justice.

Lors de la discussion de l'adresse à l'ouverture de la session de 1866, M. Thiers revint sur le thème des libertés nécessaires et finit

son discours en disant que l'empire avait exagéré les conséquences des principes de la constitution de 1852. Cette conclusion souleva un grand tumulte au sein de la Chambre. M. Rouher répliqua en faisant l'éloge des institutions impériales et la majorité approuva le ministre. Dans le cours de cette discussion M. Thiers prit sans plus de succès la défense du Danemark contre la Prusse et l'Autriche, dans la question des duchés.

Dès les premiers jours de la session de 1867, M. Thiers prononça un nouveau discours sur la question italienne. Ce discours peut se résumer en une seule phrase : " A mon grand désespoir le libéralisme français s'est complètement trompé dans cette question."

M. Thiers, disent les journaux de l'époque, fut écouté par la gauche avec froideur et avec dépit. Elle ne pardonnait pas au vieux libéral le reproche qu'il adressait aux libéraux d'avoir sacrifié les véritables intérêts de la France à leur haine aveugle contre la papauté.

M. Rouher intervint dans la discussion pour défendre la guerre d'Italie. Il dit que M. Thiers avait, en 1847, conseillé à la monarchie de juillet de faire la guerre que l'empire avait faite en 1859. Comme on le voit, le grand argument du ministre de Napoléon contre M. Thiers était de dire que ce dernier blâmait de parti pris, par pur esprit d'opposition à l'empire, ce qu'il avait conseillé sous Louis-Philippe. Cette ritournelle de petit avocat, qui faisait descendre le débat jusqu'à la vulgarité, était cependant ce qui produisait le plus d'effet sur la majorité de la Chambre et sur les campagnes. Au milieu de la prospérité matérielle du pays, un bien petit nombre d'hommes prenaient la peine de réfléchir aux conséquences plus ou moins prochaines des grands changements qui venaient de s'accomplir en Europe. La plupart considéraient ces changements comme une chose naturelle dans la marche du temps et n'y attachaient aucune importance. Aussi ne comprenait-on pas pourquoi M. Thiers venait troubler les esprits par des prévisions sinistres. Mais tout le monde comprenait le ministre de Napoléon disant : " M. Thiers blâme sous l'empire ce qu'il trouvait bon sous le gouvernement de juillet ; mais il blâme sans autre motif que de faire de l'opposition au gouvernement." Rien que ces quelques mots suffisaient à enlever à la parole de M. Thiers toute influence sur l'opinion publique.

Ici se place l'incident qu'on peut appeler l'incident Ollivier-Thiers.

Après avoir reproché au gouvernement une double politique à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie, M. Emille Olivier ajoute : " Ceux qui s'insurgent contre l'unité italienne sont les partisans

des monarchies déchues, lesquels demandent la restauration par la France des principes de la légitimité de droit divin.

Voilà ce qui s'agite au fond de toute cette discussion. Aussi je m'explique le frémissement inspiré avec lequel M. Berryer s'est élancé à la tribune pour exprimer la joie immense que lui a fait éprouver un ministre de Napoléon III proclamant le dogme de la légitimité !

M. Thiers.—“ Et l'intérêt de la France ! Montrez donc dans tout cela l'intérêt de la France ! ”

M. Emile Ollivier.—“ L'honorable M. Thiers me dit : Montrez-nous donc l'intérêt de la France ! ”

Plusieurs voix. “ Oui ! Oui ! ”

M. Emile Ollivier.—“ Je vais répondre à M. Thiers.—Messieurs le caractère particulier de notre nation, et ce qui constitue sa supériorité dans le monde, c'est qu'elle ait toujours mis sa gloire non pas dans la satisfaction matérielle du territoire agrandi, mais dans la satisfaction morale des idées répandues.”

Ce lieu commun humanitaire fait pousser à la gauche des cris de : “ Très-bien ! très bien ! ”

M. Thiers.—“ Où la mettez-vous donc l'histoire de France ? ”  
(*Exclamations à gauche.*)

M. Emile Ollivier.—“ Je vais vous le dire..... ”

M. Thiers.—“ Il faut déchirer notre histoire tout entière..... ”

M. Emile Ollivier.—“ Permettez, monsieur Thiers..... ”

M. Thiers.—“ Nous sommes ici tantôt Italiens, tantôt Allemands ; nous ne sommes jamais Français ! ”

M. Emile Ollivier.—“ Je vais vous expliquer ..... ”

M. Thiers.—“ Soyons donc Français ! ”

M. Emile Ollivier.—“ Je vais vous expliquer..... ”

M. Thiers.—Laissez moi ajouter un mot. Je vous demande pardon de mon émotion ; mais, enfin, si en Allemagne on était Français, si en Italie on était Français, je comprendrais que nous allions prendre fait et cause pour les Italiens en France ; mais comme en Allemagne on est Allemand, et comme on est Italien en Italie, il faut être Français en France ! ”

A la suite de cet incident M. Emile Ollivier entre dans une longue dissertation dans laquelle la *République chrétienne*, projetée par Henri IV, convoie l'Assemblée constituante dont la première affirmation a été de déclarer non pas les droits de la France, mais les droits de l'humanité. La gauche approuve naturellement cette déclamation humanitaire ; mais M. Thiers répond : “ La mauvaise politique étrangère, c'est celle de la Révolution française, qui, après avoir proclamé les droits du genre humain, a pris la ligne

du Rhin. Et l'on vient parler du désintéressement territorial de la Révolution."

M. Thiers explique que la politique de Henri IV loin de favoriser les grandes agglomérations autour de la France avait pour but de les empêcher. Cette politique ajoute M. Thiers était donc toute différente de celle sortie des déplorables idées dont la France recueille aujourd'hui les tristes conséquences, et qu'elle recueillera bien plus largement plus tard. Il dit que le rôle vrai de la France, celui qui a fait sa gloire, c'est qu'elle a toujours soutenu les petits Etats. C'est cette politique qui a été bonne dans le passé, c'est celle qu'il défend, parce que toute autre "s'égare dans des erreurs stériles."

Ici se place l'incident Guérout. Ce député grand partisan de M. de Cavour, de l'unité italienne et de l'unité allemande, ennemie féroce du Saint-Siège, vient, en lisant un passage des *Mémoires de Sainte-Hélène*, demander la déchéance du pape et Rome pour capitale du "royaume d'Italie. Puis il défend la politique impériale et ajoute : "Quant à la politique de bon sens et d'expérience, que M. Thiers déclare irréfragable, je ne doute pas qu'elle n'entraîne le gouvernement dans une position éminemment fautive et dangereuse....."

M. Thiers.— "C'est celle que vous avez prêchée qui a compromis le sort de la France.

M. Guérout.— "Comment ?

M. Thiers.— "Oui, c'est la politique que vous soutenez depuis plusieurs années qui est cause de la situation difficile et même dangereuse de la France."

M. Guérout.— "Je crois qu'il est impossible de ne pas tenir compte, dans les transformations de l'Europe des volontés des nations intéressées, et je ne crois pas que M. Thiers, eût-il été aux affaires, eût réussi à empêcher l'unité allemande et l'unité italienne."

M. Thiers.— "Si, monsieur !"

Ces dernières paroles de M. Thiers causèrent, dans le Corps Législatif, des "mouvements divers" pour parler comme le *Moniteur*.

Les incidents Ollivier et Guérout auraient pu être passés sous silence, s'il ne ressortait de chacun d'eux un enseignement qu'il est bon de mettre en relief.

L'enseignement qui ressort de l'incident Ollivier, c'est qu'un homme, qui sera bientôt appelé à la direction des affaires étrangères de la France, arrivera au pouvoir la tête farcie d'idées révolutionnaires et humanitaires, c'est-à-dire fausses et opposées à la politique traditionnelle du pays. En effet, aux yeux du futur



ministre, la bonne politique n'est pas celle de la France du XVII<sup>e</sup> siècle si grande et si glorieuse avec Turenne, Condé, Luxembourg, Vauban, Catinat, Vendôme, Villars, qui ont versé leur sang afin de rompre des alliances menaçantes pour la patrie.

La bonne politique, aux yeux du futur ministre, consiste à faciliter et à seconder les aspirations des peuples vers l'indépendance et l'unité ; aussi dit-il : "pacte fraternel avec l'Allemagne qui vient à nous le cœur ouvert ; pacte fraternel avec l'Italie, qui nous sera attachée par la reconnaissance." Quelles illusions pour un homme politique ! Pacte fraternel avec une nation de quarante millions d'hommes, qui se prépare de longue main à venger ses défaites de 1807 et épie un prétexte quelconque pour étendre la main sur un territoire qu'elle prétend lui appartenir par la conformité d'origine et de langue. Pacte fraternel avec une nation de vingt-huit millions d'hommes, qui signe avec la France une convention par laquelle elle s'interdit d'aller à Rome et qui, au même moment, professe par ses gouvernants, cela en plein parlement de Turin, que Rome est de droit la capitale du royaume d'Italie ! Chose bien étrange, le futur ministre voit, dans cette politique insensée, la continuation de celle de Henri IV qui, dit-il, voulut fonder la "fédération de la République européenne."

Henri IV, il est vrai voulut fonder une république, non pas européenne, mais chrétienne. Bien loin que le projet du grand roi consistât à faciliter et à seconder les aspirations des peuples vers l'unité, il consistait à protéger les petits Etats contre l'ambition des grandes puissances. Enfin, en principe, le projet de Henri IV était dirigé contre la maison de Savoie, qui, dès cette époque, voulait dominer sur toute l'Italie. On voit par ce peu de mots, combien M. Emile Ollivier, choisi par le suffrage universel uniquement parce qu'il faisait de l'opposition, ignorait les intérêts qui devaient lui être bientôt confiés. On voit qu'il interprétait à rebours le projet conçu par Henri IV dans le but d'empêcher les grandes agglomérations, lesquelles, lui, M. Emile Ollivier trouvait être si favorables aux vrais intérêts de la France, qu'il leur offrait naïvement un "pacte fraternel." M. Emile Ollivier a pu s'apercevoir, depuis lors, à quoi a conduit sa rhétorique humanitaire. Les Prussiens lui ont montré, sous les murs de Paris, comment ils venaient vers la France le cœur ouvert ; les Italiens, en s'alliant avec la plus mortelle ennemie de la France, lui ont montré comment ils pratiquent la reconnaissance. Funeste a été, funeste sera toujours pour la France la politique de la Révolution.

L'enseignement qui ressort de l'incident Guérout, c'est que les révolutionnaires français se sont, par haine de la papauté, mis au

service de l'unité allemande et de l'unité italienne ; qu'ils ont défendu, à la tribune et, la presse dans la politique qui devait aboutir à Sedan, à la perte de l'Alsace et de la Lorraine, à l'abandon du pape, à l'anéantissement de toute influence française dans le monde. Les hâbleries patriotiques et humanitaires des républicains ne changeront rien à cette vérité certaine, incontestable, palpable que pour satisfaire leur haine contre Jésus-Christ et son Eglise, ils ont mieux aimé être Prussiens et Italiens qu'être Français et catholiques. C'est donc aux républicains que revient la responsabilité des désastres de la France, car ces désastres ont été la conséquence naturelle de leur politique anti-française et anti-catholique. Funeste a été, funeste sera toujours pour la France, la politique qui s'écartera de la voie que Dieu a marquée à la Fille aînée de l'Eglise.

A. DE B.

(à continuer)

---

## LA MUSIQUE DANS LA LITURGIE.

Sous ce titre la livraison de Juillet de la "Revue de Montréal" contient un travail de Monsieur l'abbé \*\*\* de Québec, en réponse à la question suivante : "L'Eglise admet-elle autrement que par tolérance la tonalité moderne dans sa liturgie ?" (1)

Au lieu de répondre ou dans l'affirmative ou dans la négative, M. l'abbé se complait dans une sorte d'esthétique plus en rapport avec ses préférences d'artiste que propre à amener une solution généralement redoutée de messieurs les dilettanti.

Tout en rendant hommage à la science de l'artiste distingué qui eut le premier la pensée de mettre en pratique une théorie nouvelle et parfaitement logique de l'accompagnement du plain-chant (2), nous nous permettrons de différer avec lui sur quelques propositions émises dans sa lettre.

M. l'abbé se dispense tout d'abord de répondre directement à la question, la qualifiant de "proposition trop absolue et partant trop exclusive" et, de là, prend occasion de défendre la cause d'un art que, certes, nous estimons aussi, avec la réserve cependant qu'impose cette maxime de Cicéron : *Caput artis est decere*.

"Conservez, dit ce Monsieur, les tonalités ; les tonalités, ce sont des langues, ce sont des voix ; toutes peuvent louer Dieu et sont appelées à le faire."

---

(1) On entend par tonalité un ensemble ou série de sons disposés à des intervalles et dans un ordre particuliers affectant notre organisation d'une manière spéciale.

La gamme des Hindous, composée de 22 sons différents à intervalles successifs de quarts de ton, constitue une tonalité.

La tonalité moderne consiste en deux gammes diatoniques dont l'une majeure et l'autre mineure, ou en une gamme chromatique de 12 demi tons.

La tonalité grégorienne offre huit modes principaux, formant autant de séries distinctes et ayant chacune son caractère particulier déterminé par l'ordre des tons et des demi-tons.

Ce système exclut les éléments complexes qui caractérisent notre musique moderne, et sert de base au chant plane, *planus et simplex cantandi modus*, qui est le chant liturgique proprement dit.

(2) "Traité de l'accompagnement du plain-chant," par Niedermeyer C. Dorigues, Paris, Repos, éditeur.

Jusque là rien de plus juste. Il est cependant des voix et des idiomes plus spécialement destinés à cette fin, et c'est dans les offices appelés liturgiques dont l'ordre et la forme ne sauraient être arbitrairement altérés, que "l'Eglise a sa musique, le *plain-chant* et sa langue, le *latin*." Toutes les voix, ne sont donc pas appelées à louer Dieu dans la liturgie. "Cependant, invitant tous les arts, toutes les voix à rehausser l'éclat de son culte, l'Eglise permet aux autres idiomes de retentir dans ses temples par la bouche des Bossuet, des Fénelon, des Lacordaire, etc., etc., pourquoi ne le permettrait-elle pas aussi aux tonalités musicales?"

La peinture, la sculpture, la statuaire ornent les temples, il est vrai, mais sans concourir directement à l'action liturgique. L'idiome des Bossuet et des Lacordaire, bien qu'indispensable pour la prédication, n'est pas cependant un des rites de l'Eglise.

\*La musique peut, à certaines conditions de convenance relative, retentir dans les temples, bien que ce soit laisser la porte ouverte aux abus et aux *empiètements* dont on se plaint à bon droit; s'en suit-il que les *tonalités musicales*, y compris celle des Chinois ou des Arabes, car telle est la conséquence de votre proposition, soient *invitées*, conjointement avec la tonalité grégorienne, à faire partie de la liturgie? Evidemment non, car ce serait introduire dans les saints rites des formes disparates non régulièrement autorisées ni consacrées par un usage séculaire et une diversité capricieuse et arbitraire assurément contraire à l'intention de l'Eglise qui, plus d'une fois, a exprimé par la bouche des Pontifes le désir de voir ramener le chant ecclésiastique à une plus parfaite unité. (1)

Or, si les variantes que l'on remarque entre certains recueils de plain-chant, variantes qui souvent assez légères ne portent que sur la forme mélodique, sont déjà regrettables, ne doit-on pas déplorer à plus forte raison l'introduction d'un système tonal tout différent et dont les œuvres ont subi, depuis l'époque comparativement récente de sa découverte, l'influence du temps, des mœurs et des goûts nationaux?

Quels obstacles tant de compositions diverses n'opposent-elles point à cette uniformité si désirée par l'Eglise. Car est-il probable que l'on puisse jamais s'entendre, à telle ou telle solennité, sur le choix d'un seul et même auteur. Puis, en admettant que cette entente fut réalisable, qu'elle œuvre de tel grand compositeur exprimerait jamais l'unité de la foi comme cette messe de la sainte Vierge,

(1) Pie V dans sa bulle: "*Quod à nobis*" s'exprime ainsi: "Il est convenable et à propos qu'il n'y ait qu'une manière uniforme de chanter dans l'Eglise."  
Pie IX écrivait au chevalier Pustet: "*Quod sit nobis maxime in votis, ut cum in cæteris quæ ad sacram liturgiam pertinent, tum etiam in cantu una, cunctis in locis ac Diocæsi-bus, eademque ratio servetur quæ Romana utitur Ecclesia.*" (30 Mai 1873).

par exemple, si admirée de nos pères et aujourd'hui dédaignée par un dilettantisme égoïste et sans goût ?

Le chant *plane* basé sur l'ancienne tonalité et adopté par les Saints Pères, est donc le seul qui réunisse les conditions d'unité, d'universalité et de convenance indispensables à l'une des formes intégrantes de la liturgie, et l'Eglise ne saurait donc admettre que par *tolérance* une tonalité qui offre dans ses œuvres les caractères de l'instabilité et d'une variabilité capricieuse. (1)

L'usage, que l'on fait de la musique moderne à la source même des traditions grégoriennes, offre un exemple de cette tolérance de l'Eglise à l'égard de certaines coutumes qui ne portent aucune atteinte à l'intégrité de la foi, et qui se sont en quelque sorte insinuées dans les mœurs sans laisser soupçonner qu'elles pourraient devenir plus tard sujettes à répression ou à censure. (2)

C'est ainsi que les œuvres de Palestrina, bien qu'elles fissent pressentir les éléments de notre tonalité, furent adoptées dans la chapelle pontificale parce que ces œuvres, tout en autorisant l'usage d'une forme musicale dont les écarts avaient été condamnés par le Concile de Trente, corrigeaient cependant les abus de la musique *harmonisée* de l'époque, sans faire prévoir le genre actuellement en faveur dans la plupart des églises de Rome et dont M. l'abbé a eu, plus que nous, l'occasion de reconnaître l'inconvenance et le mauvais goût. (3)

“ L'unité dans les formes du culte, dit M. Raffray, n'exprime-t-elle pas bien mieux l'unité de la foi ? Et ne serait-ce pas un beau spectacle que celui de tant de millions d'hommes élevant, chaque jour de toutes les parties du monde vers le trône de l'Eternel, un même cri d'amour et de supplication exprimé sous une seule et même formule, dans une seule et même langue.” (4)

Mgr. Dépéry, évêque de Gap terminait un mandement sur le retour à l'unité liturgique (8) par les paroles suivantes :

“ Chaque jour elles monteront vers le ciel, ces prières unies et mêlées avec celles du chef des pasteurs, avec celles de tant de saints prêtres, de tant de fervents religieux, de tant de courageux missionnaires, qui, de tous les points de l'univers ne forment

(1) La liturgie, dit D. Guéranger, est l'ensemble des symboles, des chants et des actes au moyen dequels l'Eglise exprime et manifeste sa religion envers Dieu.

(2) Cette tolérance est appuyée du reste sur cette maxime de St. Augustin : “ Quelque avantage qu'il puisse résulter du changement d'une coutume, il peut en résulter en même temps quelque trouble et quelque scandale.”

(3) Dans l'une de ses chroniques de voyage adressées au *Journal de Québec*, M. Ernest Gagnon, artiste d'un goût délicat, qualifiait les compositions, qu'il entendit exécuter dans quelques églises de Rome, “ de musique digne des cirques américains.”

(4) “ Beautés du culte catholique,” Tome 1er, page 42.

(5) En date du 17 avril 1845.

qu'un seul chœur d'invocation, de louanges, de cantiques et d'actions de grâces. Quelle consolante pensée pour votre religion et votre foi."

Ces deux citations, qui appuient clairement notre thèse, auraient pu clore ce travail, s'il nous eût été possible de passer sous silence certaines assertions contenues dans la réponse tant soit peu évasives de M. l'abbé \*\*\*.

Après avoir admis que la tonalité moderne est sensuelle et mondaine "qu'elles se prête aux folies et aux grimaces, aux pirouettes éhontées de l'opérette et du café chantant," M. l'abbé s'écrie: "Si cette pécheresse devient une pénitente, une madeleine, voulez-vous absolument qu'elle trouve les portes du temple fermées? Voulez-vous rendre son retour impossible, en faire une ennemie irréconciliable, livrée sans espoir à tous les avilissements des passions humaines?....."

Eh d'abord, qui la fait se prêter aux folies, aux grimaces de l'opérette et du café chantant?

Ne serait-ce pas aux éléments qui lui sont propres qu'il faut attribuer sa décadence, à la transition entre autres "qui exprime si bien, comme le dit Joseph Dortigues, la variété, le conflit, qui se prête aux mille modifications des sentiments et des passions de la lutte desquelles naît l'action dramatique." (1)

Ce système, "qui est la musique au point de vue des sens et de la chair, qui dérive en un mot de l'élément humain," devait fatalement descendre, en effet, la corruption du cœur aidant, aux accents de l'opérette et du café chantant.

Puis, sera-ce dans les messes de Mozart, dont M. l'abbé admire la convenance religieuse, qu'il sera permis d'accueillir cette pénitente, cette madelaine comme ce Monsieur appelle la tonalité moderne? sera-ce dans les accents passionnés de "l'Agnus" de la 1ère messe de ce grand maître, par exemple, qu'il nous sera donné de voir la régénération de cette tonalité qui a prêté ses accents à l'opérette et au café chantant?

Ici M. l'abbé, forcé d'admettre et le caractère mondain de la plupart des œuvres prétendues religieuses de la tonalité moderne et la similitude de style et d'expression entre les messes de Mozart entre autres et les opéras du même auteur, émet deux propositions que nous nous serions tenté d'appeler paradoxales.

(1) "Et cela est si vrai que l'invention du drame musical dans les temps modernes, date de la création de l'harmonie dissonnante naturelle, c'est-à-dire de notre tonalité. Mais qui ne sent que dans une langue musicale ainsi constituée, la modulation, cet élément qui exprime toutes les modifications de l'âme humaine, ne peut pas se séparer de la mesure qui exprime les modifications de la durée, non plus que des images de l'instrumentation, de ses effets et de ses contrastes de sonorité qui expriment les modifications de l'espace." Dict. du plain-chant.

La première : “ Il n’y a qu’un pas de l’amour profane à l’amour divin, et c’est ici le cas de dire que les extrêmes se touchent.”

La seconde : “ La musique destinée autrefois au théâtre—et M. l’abbé entend par cette musique les œuvres de Pergolèse, d’Haydn et de Mozart—“ est plus religieuse que la musique destinée aujourd’hui à l’Eglise. Voilà pourquoi j’admets Mozart et Haydn dans les églises, je n’en dirais pas autant du P. Lambillotte, ni même de Rossini, etc.”

Nous répondrons à la première proposition que la déchéance de l’homme ayant creusé un abîme entre deux sentiments destinés à se confondre en un seul, il doit exister dans le discours musical deux formes distinctes pour exprimer l’un et l’autre sentiment ; deux tonalités, l’une calme et sereine portant en elle-même l’idée du repos et de l’infini, l’autre désordonnée, sensuelle, ou n’offrant que des combinaisons intéressantes, sans doute, mais impropres à l’édification des fidèles et par conséquent déplacée dans le culte divin (1).

Quant à l’expression religieuse que M. l’abbé a cru découvrir dans les compositions lyriques des vieux maîtres, c’est là une illusion causée par des formules inusitées sur le théâtre moderne. La convenance religieuse ne réside pas dans les combinaisons du contrepoint et de la fugue, puisque ces formes archéologiques servaient, dans le drame d’autrefois, de langage aux passions, tout comme aujourd’hui les cavatines de Meyerbeer et de Rossini. Puis, la “ Servante maîtresse ” de Pergolèse—dont les motifs, selon le P. Martini, se reproduisent dans le “ Stabat ” du même auteur,—diffère autant et plus, comme style, du “ Don Juan ” de Mozart que ce dernier opéra diffère du “ Prophète ” ou d’Othello. L’on peut donc encore être mondain et très-mondain sans emprunter à Rossini ses mélodies langoureuses et ses fioritures ou à Offenbach son style de ruelle.

Enfin M. l’abbé suggère, “ qu’un tribunal composé d’hommes compétents soit chargé d’examiner les œuvres de musique destinées à l’Eglise, et de leur donner, selon leur mérite, une approbation : ” car, ajoute-t-il “ ni l’évêque, ni le curé ne sont juges en cette matière.”

Et, quant au musicien, “ il devrait pouvoir discerner le sacré du profane. Mais malheureusement, depuis que le théâtre s’est déta-

(1) Il ne s’agit pas ici de discuter la supériorité artistique de l’une ou l’autre tonalité, mais seulement leur convenance relative. Nous savons qu’il existe dans la tonalité moderne des œuvres comparativement élevées—le choral de Bach, par exemple—dont le caractère se rapproche plus ou moins de la placide simplicité des modes ecclésiastiques, mais ces œuvres exceptionnelles que nous n’attribuerons ni au génie de Pergolèse ni à celui de Mozart ne sauraient être admises, dans tous les cas, qu’en dehors de la liturgie proprement dite.

ché de l'Eglise et que la musique s'est émancipée, le sens religieux s'est tellement oublié chez l'artiste, comme chez le compositeur, *que son goût aujourd'hui est loin d'être sûr.*"

Le sentiment religieux *se serait-il donc oublié* chez le Révérend Père Lambillotte, qu'il ait composé tant de musique mondaine et légère ?

Le sentiment des convenances en matière musicale aurait-il exclusivement sa source dans la foi et la piété ? Il est malheureusement permis d'en douter quand nous voyons, d'une part des religieux, des membres du clergé, écrire, arranger ou faire exécuter, avec la meilleure foi du monde, des compositions tout aussi profanes que celles de Rossini ou d'Offenbach et d'autre part des impies, des juifs même, exprimer leur admiration pour le chant séculaire de l'Eglise ou leur étonnement d'entendre exécuter parfois un genre de compositions dont le caractère leur paraît peu compatible avec la majesté du culte catholique. (1)

Du reste puisque ni l'évêque, ni le curé, ni les musiciens ne sont compétents à faire partie du tribunal suggéré par M. l'abbé, nous conseillerions de charger messieurs les marguilliers anciens et nouveaux, qui se seront fait le plus remarquer par leur piété, *d'examiner les œuvres de musique destinées à l'Eglise et de leur donner, selon leur mérite, une approbation.*

R. O. P.....

---

(1) Quelle admiration Proudhon ne professait-il pas pour le "Dies Irae." L'Israélite Halévy, auteur de "la Juive," de "la Reine de Chypre," etc., ne disait-il pas : "Comment les prêtres catholiques, qui ont dans le plain-chant la plus belle musique qu'il y ait sur la terre, peuvent-ils lui préférer les pauvretés de notre musique moderne."



# DEUIL ET JOIE.

---

CHAPITRE I.—13 FÉVRIER, 1820.

Il y avait quatre ans que Son Altesse Royale Monseigneur Charles Ferdinand d'Artois, duc de Berri, fils de France, et second fils de S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois, plus tard roi de France et de Navarre sous le nom de Charles X, frère de Sa Majesté le roi Louis XVIII, était marié à Caroline Ferdinande Louise de Bourbon, princesse des Deux Siciles, fille de François Joseph Xavier de Naples et de Marie Clémentine d'Autriche, sœur de la reine martyre Marie Antoinette. Jamais union ne fut mieux assortie ; le prince était le type du viel honneur français, le protecteur des arts, bon, affable envers tout le monde ; il était adoré du peuple et de l'armée. La princesse vive, gracieuse, bienfaisante, s'était attiré tous les cœurs par sa charité ; tout souriait aux deux époux ; une chose manquait à leur bonheur. Cependant, plusieurs fois déjà, la princesse avait trompé les espérances de la famille royale et du pays : ses enfants étaient morts en naissant ou étaient venus avant terme. Le 29 septembre 1819, elle avait mis au monde une fille, ce qui avait jeté un voile de tristesse parmi les membres de la branche aînée des Bourbons de France, mais ce qui avait produit l'effet opposé dans la branche cadette. Cependant la princesse était jeune et tout espoir d'avoir un héritier du trône de ce beau pays de France n'était pas perdu pour la famille royale et c'était avec confiance qu'elle envisageait l'avenir.

Cependant, cette année 1820 qui commençait, amenait avec elle on ne sait quelle vague inquiétude ; des bruits sinistres se faisaient jour. Qui les semait ? l'histoire est muette ; mais toujours est-il que l'effet de cette situation se fit sentir jusque dans le palais du duc de Berri, l'Élysée-Bourbon ; des lettres anonymes, renfermant

des menaces de mort ou des avertissements, furent reçues par le prince. Chose étrange et curieux rapprochement ! quand Henry IV fut assassiné, le bruit de sa mort avait été répandu la veille dans Londres, et, le deux février, les journaux anglais disaient que le duc de Berri avait été assassiné ; la nouvelle fut démentie le cinq.

Le dix février et le jour suivant, Son Altesse reçut deux lettres qu'elle n'ouvrit pas. Le duc se contenta d'en lire l'adresse, puis, reconnaissant sans doute l'écriture, il les jetâ au feu. M. le comte de Choiseul, son aide de camp, remarqua que le prince paraissait agité ; plusieurs fois, dans la journée du 11, il passa la main sur son front, en disant : Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! Le 12 il fut plus calme et assista avec la duchesse à un bal que donnait M. de Greffulhe. La duchesse s'amusa beaucoup d'une distribution de petits couteaux que fit faire aux dames invitées le maître de la maison ; on jouait alors au théâtre de la Porte Saint Martin les *Petites Danaïdes*, et cette distribution était une allusion à la pièce en vogue ; le duc dansa plusieurs fois dans la soirée, et se retira assez tard.

Le lendemain L.L. A.A. se rendirent aux Tuileries. C'était le dimanche gras, 13 février ; ils accompagnèrent le roi à la messe. Après l'office, le duc égaya beaucoup Sa Majesté en lui racontant la fête à laquelle il avait assisté. Vers quatre heures, le duc et la duchesse prirent congé du roi. La princesse ayant manifesté le désir d'aller à l'Académie royale de musique où l'on donnait le *Carnaval de Venise* et les *Noces de Gamache*, le prince donna ordre que l'on prépara sa voiture. Vers huit heures, le duc et la duchesse firent leur entrée à l'Académie royale de musique.

Ce bâtiment, disparu aujourd'hui, formait un carré long au milieu de quatre rues ; l'entrée principale, dite des *Princes*, se trouvait dans la rue Rameau, où s'arrêta la voiture ducale.

La famille d'Orléans occupait une loge au théâtre. Dans les entr'actes, les membres de la famille royale se rendirent mutuellement visite ; le prince, à son entrée dans la loge des d'Orléans, prit le petit duc de Chartres et l'embrassa affectueusement, aux grands applaudissements du public. Le *Carnaval de Venise* et un acte des *Noces de Gamache* venaient d'être joués ; la duchesse de Berri, fatiguée, d. manda à son mari la faveur de se retirer ; il la lui accorda et lui donna la main pour la conduire à sa voiture. Ils s'avancèrent dans le vestibule accompagné par M. de Mesnard, qui donnait la main à madame de Béthisy, dame d'honneur de Son Altesse Royale. M. le comte de Choiseul et M. le comte de Clermont Lodève les suivaient. Un seul factionnaire était de service et pré-

sentait les armes, le dos tourné à la rue de Richelieu. Le duc ayant défendu que le poste sortît pour lui rendre les honneurs militaires, les soldats composant la garde étaient dans leur poste. Déjà la princesse était montée en voiture ainsi que madame de Béthisy ; le valet de pied relevait le marchepied, quand, tout-à-coup, un homme arriva en courant, passa derrière le factionnaire, se glissa entre les personnes qui composaient la suite du duc, s'approcha de lui et, lui mettant la main sur l'épaule gauche, le frappa à la poitrine. Cela fut fait si rapidement que M. de Mesnard pensa que l'homme avait poussé le prince par maladresse et lui dit : *" Ne pourriez-vous pas faire attention à ce que vous faites ? "* L'homme continua sa course. Le duc, presque immédiatement s'écria, en mettant la main à son côté : *" Cet homme m'a tué, je suis assassiné. "* M. de Mesnard, qui ne pouvait comprendre ce que venait de dire Son Altesse, lui fit répéter ses paroles : *" Je vous dis que je suis assassiné, Mesnard, je tiens le couteau ! "* et, le tirant tout fumant de sa blessure, il le lui remit. Pendant ce temps l'assassin s'était échappé ; des soldats et des bourgeois coururent après lui ; il fut rejoint dans la rue Richelieu, où, un garçon pâtissier, dont il avait culbuté le panier dans sa fuite, le tenait au collet.

La duchesse qui avait entendu les paroles de son mari, sans attendre que l'on baisse le marchepied, se précipite hors la voiture malgré madame de Béthisy qui veut la retenir et à qui elle dit : *" Laissez-moi, madame, je vous ordonne de me laisser ! "* tandis que le duc lui crie : *" Ma femme, je t'en prie, ne descends pas ! "*

Elle le prend dans ses bras, le fait asseoir sur un banc placé dans le couloir qui conduit au corps de garde, elle entr'ouvre ses habits pour découvrir la blessure de laquelle le sang s'échappe en abondance ; à genoux devant lui, elle cherche à étancher ce sang qui la couvre, sans pouvoir y parvenir. Le prince s'évanouit peu après ; il reprend ses sens et ses premières paroles sont : *" Je suis mort, vite un prêtre ; venez, ma femme, que je meure entre vos bras. "*

Le duc d'Orléans, que l'on avait envoyé prévenir, donne ordre que le prince soit transporté dans le salon situé derrière la loge de Son Altesse ; c'est avec les plus grandes peines qu'il y est transporté ; toute la famille d'Orléans y était déjà rassemblée. Le duc ne parlait plus, mais il reconnaissait les assistants.

Des estafettes, parties en toute hâte, avaient été dépêchées à Sa Majesté Louis XVIII, au duc et à la duchesse d'Angoulême, à Monseigneur le comte d'Artois et au duc de Bourbon, qui ne tardèrent pas à se rendre près du prince expirant.

Devant ce lit de mort, Madame la duchesse de Berri fit preuve de ce courage, de cette fermeté de caractère, dont plus tard elle

donna tant de preuves. La femme vive, joyeuse, avait disparu, pour faire place à la princesse dans le sein de laquelle reposait l'avenir de la France. Elle fut admirable de présence d'esprit : elle dirigea tout. Le fameux chirurgien Dupuytren avait été appelé ; à son arrivée il voulut faire retirer la princesse pendant qu'il procédait au débridement de la plaie ; elle s'y refusa en lui disant : *« Agissez, monsieur, agissez vite, je ne vous interromperai point. »* Pendant l'opération, qui fut longue et douloureuse, elle tenait les mains du prince dans les siennes ; tous les soins de l'art furent inutiles ; le fatal arrêt fut prononcé : le prince était perdu. Il le comprit et c'est alors qu'attirant sa femme sur son cœur, il lui dit : *« Courage, mon amie, ne vous laissez pas accabler par la douleur ; ménagez-vous pour l'enfant que vous portez. »* Le duc bientôt expira. Sa dernière prière fut pour demander au roi, son oncle, *grâce pour l'homme*. Comme nous l'avons déjà dit, le misérable avait été arrêté. Aux questions que lui fit le magistrat instructeur, il déclara se nommer Pierre Louis Louvel, être âgé de trente-sept ans, avoir depuis longtemps cherché à tuer le prince et n'avoir pas de complice.

Le 14, le roi, par ordonnance, constitua la Chambre des pairs, en haute cour de justice pour juger l'assassin. Le 15, M. le procureur-général Bellard présenta à la Chambre des conclusions tendantes à l'établissement d'une commission d'enquête ; la cour donna acte à M. le procureur-général de ses conclusions et nomma messieurs le baron Séguier et le comte Bastard de l'Etang commissaires chargés de l'instruction de cette affaire. Grande fut leur surprise quand M. de l'Etang reconnut, en présence de MM. Séguier et Bellard, un nommé Vincent (qui avait été appelé devant la commission à titre de renseignement) pour avoir été l'agent direct de M. le comte Decazes, ministre de l'intérieur, en 1817.

(Officiel.)

Prouvait-on et peut-on croire aujourd'hui que le crime de Louvel a été un crime isolé ? Nous répondons, non. Nous ne pouvons cependant fixer la culpabilité sur certain grand personnage d'une manière certaine ; mais il faut avouer que cette affaire se présente sous un jour peu favorable pour ce grand personnage. En effet, M. Vincent est non-seulement reconnu pour un agent de M. le ministre de l'intérieur, mais encore voici d'autres faits qui induisent à croire que Louvel n'a été que le bras qui exécute et qu'il faut remonter plus haut pour rencontrer l'idée.

Le secrétaire de l'ordre des avocats, Me Berryer, avait été désigné primitivement comme devant être le défenseur du meurtrier ; par nous ne savons quelle puissante influence, il fut écarté et

remplacé par M<sup>mes</sup>. Archambault et Bonnet, deux médiocrités ; la parole de Me Berryer était trop à craindre, car elle pouvait se faire accusatrice ; il fallait écarter les accents de cette puissante voix ; c'est ce qui fut fait.

A M<sup>mes</sup>. Archambault et Bonnet, Louvel dit : “ *Je suis extrêmement curieux de savoir ce que vous pourrez dire pour me défendre ; dans tous les cas n'allez pas me contredire.* ” Il était évident que la défense était inutile à moins qu'elle m'accusât, et Louvel, bien qu'un meurtrier infâme, était honnête à sa manière. Il prit sur lui la conception comme l'exécution de son crime ; il ne trahit personne. Le président de la haute cour de justice le condamna à mort ; il fut exécuté, le 7 juin, sans avoir révélé son secret ; à six heures cinq minutes du soir, sa tête roula dans le panier. Le 14 février, M. de Clauzel de Coussergues accusa publiquement M. le comte Decazes, ministre de l'intérieur, d'être complice de l'assassinat de Monseigneur le duc de Berri ; la Chambre refusa de l'entendre ; mais elle adressa au roi les paroles suivantes.

“ *Que la grande âme de Votre Majesté surmonte sa douleur. POUR PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES D'UN EXÉCRABLE FORFAIT, nous sommes prêts à concourir avec autant d'énergie que de dévouement, dans l'ordre de nos devoirs constitutionnels, aux mesures que la sagesse de Votre Majesté jugera nécessaires en de si graves circonstances.* ”

Si M. de Clauzel de Coussergues ne fut pas heureux devant la Chambre, il trouva du moins un puissant auxiliaire dans la presse : le journal le *Drapeau blanc* lui ouvrit ses colonnes. L'attaque fut si vive que M. Decazes intenta un procès en diffamation à M. A. de Martainville, rédacteur en chef de cette feuille, qui avait fait paraître une série d'articles dans lesquels il se joignait à M. de Clauzel pour accuser le ministre de complicité de l'assassinat du duc de Berri. Le jury acquitta le journal et son rédacteur. M. de Clauzel, une seconde fois, proposa à la Chambre des députés de poursuivre le ministre ; il le fit en ces termes : “ J'ai l'honneur de proposer à la Chambre de porter une accusation contre M. le comte Decazes, ministre de l'intérieur, comme coupable de trahison, aux termes de l'article 56 de la charte. ” La Chambre passa à l'ordre du jour :

M. le vicomte de Chateaubriand, dans une conversation avec M. le duc de Richelieu, osa dire en parlant de M. Decazes, “ *son pied a glissé dans le sang.* ”

Enfin nous dirons que Mme la duchesse d'Abrantès racontait à tout le monde l'étrange incident qu'on va lire ; elle tenait les faits de M. de Moustier lui-même.

“ Le corps de Son Altesse le duc de Berri était exposé dans une

chapelle ardente dans une des salles basses du Louvre. M. le marquis de Moustier, ancien ambassadeur, se rendant à l'église de très grand matin, (14 février) aperçut, en traversant le Louvre, des apprêts funèbres et s'avança vers les sentinelles pour leur en demander la cause ; dès qu'il eût appris l'assassinat de la veille, il entra dans la salle de deuil, contempla un moment les traits du prince et se mit à prier auprès de lui, dans l'embrasure d'une fenêtre. La porte s'ouvrit presque aussitôt, et deux hommes, enveloppés dans leurs manteaux, parurent : ils levèrent le linceul qui couvrait le cadavre, le touchèrent de leurs mains, se parlèrent à l'oreille et laissèrent entendre ces paroles : *Il est bien mort !*

Dans son recueil de poésies, *Les Pèlerinages*, publié en 1835, M. Edouard d'Anglemont dit :

Il est un monument que je lègue à l'histoire,  
 Que ne détruira pas Philippe ; le voici :  
 C'était dans notre siècle en sa vingtième année  
 Par une pluvieuse et sombre matinée  
 Du mois de février, un vieil ambassadeur,  
 Qui de Dieu et des rois vénérât la grandeur,  
 Se rendait à l'église en traversant le Louvre,  
 Voilà qu'en cheminant, tout-à-coup, il découvre,  
 En un coin du palais alors inhabité,  
 A travers les vitraux, une étrange clarté,  
 Puis, tout auprès, il est salué par les armes,  
 De deux gardes du corps, aux yeux mouillés de larmes ;  
 Et le noble vieillard que tout cela surprend,  
 S'approche de la porte ; il s'informe, il apprend  
 Qu'un prince jeune à l'âme guerrière et loyale,  
 Berri, dernier espoir de la tige royale,  
 Est mort assassiné, puis qu'il est là, tout seul,  
 Couché sur une estrade, attendant un linceul.  
 Et le vieillard couvert d'une sueur glacée,  
 Entre d'un pas tremblant et la tête baissée ;  
 Il s'avance, et d'abord debout, sans mouvement,  
 D'un visage où se peint son morne abattement,  
 Il contemple des traits qu'il ne peut méconnaître,  
 Et va s'agenouiller au pied d'une fenêtre.  
 Soudain la porte s'ouvre à deux hommes, tous deux,  
 Couverts de longs manteaux, se parlent bas ; l'un d'eux  
 A la taille élégante, une démarche aisée,  
 Une figure jeune, agréable et rusée ;  
 L'autre a le front étroit, de larges favoris,

La face d'un cocher, et porte un chapeau gris ;  
 Ils entrent, marchent droit à la funèbre couche ;  
 Près du corps chacun d'eux le regarde, le touche  
 Et le vieillard doutant ou s'il veille ou s'il dort,  
 Entend l'un d'eux qui dit à l'autre : *Monseigneur, il est bien mort !*

Ce que nous venons de rapporter montre combien peu on acceptait, dans la haute société et dans le monde politique, l'idée que l'assassinat du duc de Berri était un crime isolé, perpétré par un individu obscur sans passé politique. On citait, tout bas il est vrai, le nom d'un grand personnage comme étant celui du véritable meurtrier ; on faisait des rapprochements et le peuple, qui ne se gêne pas toujours pour exprimer les sentiments qui l'agitent, disait : " Le fils a traité le neveu, comme le père a traité l'oncle."

A notre avis, la preuve que Louvel, en tuant le duc, n'avait pas cédé à un mouvement de vengeance, c'est que, à peine le crime était-il consommé et Son Altesse couchée dans la tombe, deux tentatives furent faites par deux individus, les nommés Gravier et Bouton, pour, selon les termes de l'acte d'accusation, amener l'avortement de Madame la duchesse de Berry. Ces tentatives n'eurent pour résultat que de faire dire à Sa Majesté : "*C'est être trop insolent !*" et à la princesse : "*Ils voudraient bien me faire peur, mais ils n'y parviendront pas !*" A qui ces paroles s'adressaient-elles ? ce n'était évidemment pas aux républicains, il n'y en avait plus ; aux bonapartistes ? encore moins. Depuis longtemps ce parti était sans chef et sans argent, sans direction et sans but. Le peuple, le vrai peuple, était royaliste, il jouissait d'une paix profonde ; le commerce renaissait, la situation de la classe ouvrière s'était sensiblement améliorée, et les mères, les épouses, les filles n'avaient pas oublié :

Ce temps où toutes les mères pleuraient.

Donc il ne restait que le grand personnage en question, qui fidèle aux traditions de sa race, conspirait sourdement, et qui, en définitive, était le seul à qui le crime pût profiter ; car que faisait au parti républicain ou au parti bonapartiste la mort du duc et l'extinction de la branche aînée des Bourbons de France ? Absolument rien. La branche cadette n'était-elle pas là pour recueillir la succession ? Le trône ne tombait pas en quenouille. Les républicains et les bonapartistes sont parfaitement innocents du crime du 13 février 1820 : nous le répétons, car nous le croyons sincèrement, et tous les événements, qui se sont succédé depuis cette époque jusqu'aujourd'hui, nous confirment de plus en plus dans cette croyance.

Bien souvent nous nous sommes demandé si le pâle fantôme de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Berri n'avait pas été vu par le grand personnage, le 13 juillet 1842, assis au chevet d'un lit sur lequel était couché un prince qui râlait dans une boutique d'épicier, située sur le chemin de la Révolte, et si, en février 1848, le spectre de Sa Majesté Charles X, roi de France et de Navarre n'avait pas pris place dans la voiture de louage qui emportait un vieillard dans l'exil, où, lui aussi, allait trouver une tombe. Seigneur, vos décrets sont impénétrables et vos jugements sont terribles.

Nous terminerons ce chapitre par la citation textuelle de l'acte d'accusation de Gravier et Bouton.

“ Dans la nuit du 28 au 29 avril, vers onze heures un quart, une détonation se fit entendre inopinément sous l'un des guichets de la galerie du Louvre, en face de la rue de l'Echelle. Le bruit soudain de cette explosion jeta l'alarme dans tout le quartier, on crut à une nouvelle machine infernale ; les postes coururent aux armes, on multiplia les patrouilles et l'on acquit la conviction que cette explosion était celle d'une pièce d'artifice connue sous le nom de *marron* : une seconde pièce, dont la mèche avait brûlé sans communiquer le feu, fut trouvée à peu de distance des débris de l'autre. Il fut évident que le malfaiteur avait voulu, par une détonation imprévue rendue plus sensible par le silence de la nuit et la communication des bâtiments, frapper soudainement les oreilles de Madame la duchesse de Berri et lui causer un effroi inopiné, capable de détruire, par un accouchement anticipé, les espérances de la patrie. Les recherches de la police furent infructueuses, mais elle ne tarda pas à être avertie qu'un nouvel attentat se préparait et que l'exécution devait en avoir lieu la nuit du 6 au 7 mai. En conséquence, des agents furent disposés de manière à prévenir l'exécution et arrêter les coupables au moment où ils tenteraient cette nouvelle explosion. Dans la nuit du 6 au 7 mai, Gravier fut arrêté au moment où il allait mettre le feu à la nouvelle pièce d'artifice. Bouton, son complice, alla le rejoindre à la Conciergerie, mais, comme de l'assassin Louvel, on n'obtint aucune révélation de ces misérables sur les motifs qui les faisaient agir, et toutes les démarches faites par la police demeurèrent sans résultat. ”

CITE DEL MONIERI.



# L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

PAR LE R. P. LIBERATORE, S. J.

## CHAPITRE VI

RÉFUTATION DE LA DOCTRINE D'UN CATHOLIQUE LIBÉRAL SUR LA  
SUBORNINATION DE L'ÉTAT A L'ÉGLISE.

§ II.—*Discussion de cette théorie et des raisons qui l'appuient.*

(Suite)

Mais produisons une autorité plus grave encore. Le Pape Jean, après avoir rappelé que la direction des choses ecclésiastiques a été remise par Dieu au sacerdoce et non aux puissances séculières, ajoute que si ces puissances sont chrétiennes, de par Dieu aussi elles doivent être soumises aux prêtres de l'Eglise (1). D'où il conclut que les princes ne doivent pas faire prévaloir leurs ordonnances, mais les soumettre aux prélats ecclésiastiques (2). Et le chapitre suivant contient également cette sentence du Pape Gélase " que les princes chrétiens sont habitués à obéir aux décrets de

(1) Ad sacerdotes Deus voluit quæ Ecclesiæ disponenda sunt pertinere, non ad sæculi potestates; quas, si fideles sunt, Ecclesiæ suæ sacerdotibus voluit esse subiectas. Decr. Grat. I. P., dist. 96, c. XI.

(2) Imperatores christiani subdere debent executiones suas ecclesiasticis Præsulibus, non præferre. Ibid.

l'Eglise, non à faire prévaloir sur eux leur propre puissance (1).” Avec plus de force encore le Pape Innocent III compare l'autorité ecclésiastique au soleil, et à la lune l'autorité civile, et il ajoute que la première surpasse autant la seconde que l'un de ces astres surpasse l'autre (2). Enfin et pour abrégé, Boniface VIII dans sa bulle dogmatique *Unam Sanctam* (nous citons souvent cette bulle et avec le qualificatif dogmatique pour la bien imprimer dans l'esprit de ceux qui la regardent d'un mauvais œil), comparant les deux pouvoirs aux deux glaives de l'Évangile, enseigne expressément que le pouvoir temporel doit être soumis au pouvoir spirituel (3). Et il en trouve la raison dans l'ordre avec lequel les choses procèdent de Dieu et retournent à lui (4). Taxant ensuite de manichéenne l'opinion contraire, comme si au lieu d'un principe unique des choses il y en avait deux, il définit et déclare qu'il est de nécessité de salut pour toute créature humaine d'être soumise au pontife romain (5).

Ceci posé, nous ne pouvons laisser passer cette double affirmation de notre adversaire que l'opinion de la subordination de l'État à l'Eglise est celle d'un parti qui veut les peuples esclaves, et que la proposition : l'Eglise est à l'État comme l'âme est au corps, n'est qu'un sophisme. “ Les fauteurs de celui de ces deux systèmes qui subordonne l'État à l'Eglise ne m'étonnent pas, dit-il. Le parti qui s'en fait le prôneur n'a d'autre but que l'asservissement des peuples, et conséquent avec lui-même, il ne s'égare pas dans le choix du moyen (6).” La subordination de l'État à l'Eglise est enseignée par la totalité des théologiens, des Pères et des Papes qui ont touché ce point. Comme nous ne voulons pas supposer que l'adversaire donne le nom de *parti* à l'Eglise enseignante tout entière, nous devons dire que sa première affirmation ne repose que sur son ignorance de la matière. Et il en est de même de la seconde touchant la comparaison de l'âme et du corps pour marquer la relation de l'Eglise et de l'État ; nous l'avons vu plus haut, les Pères et les théologiens s'accordent merveilleusement à l'em-

(1) *Obsequi solere Principes christianos decretis Ecclesiæ, non suam præponere potestatem. Ibid.*

(2) *Ad firmamentum cœli, hoc est universalis Ecclesiæ, fecit Deus duo magna luminaria id est duas instituit dignitates, quæ Pontificalis auctoritas et Regalis potestas. Sed illa quæ præest diebus id est spiritualibus, major est; quæ vero carnalibus minor: ut quanta est inter solem et lunam, tanta inter Pontifices et Reges differentia dignoscatur. Decret. Greg. I. I. tit. 33 76.*

(3) *Oportet gladium esse sub gladio et temporalem auctoritatem spirituali subjeci potestati. Unam Sanctam.*

(4) *Nam cum dicat Apostolus: Non est potestas nisi a Deo; quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt; non ordinatæ essent, nisi gladius esset sub gladio, et tanquam inferior reduceretur per alium in supremam. Ibid.*

(5) *Porro subesse Romano Pontifici omni humanæ creaturæ declaramus, edicimus, definimus et pronunciamus omnino esse de necessitate salutis. Ibid.*

(6) *Rivista universale. Cahier 60 p. 466.*

ployer, et les Papes ont toujours déduit la supériorité de l'Eglise sur l'Etat de ce que celui-ci pourvoit aux choses temporelles et charnelles, et celle-là aux choses de l'esprit et du ciel. Et voici que l'auteur nous oppose cette singulière idée : " Quant au système qui subordonne l'Etat à l'Eglise je dois ici percer à jour le sophisme spécial sur lequel ses fauteurs l'appuient. L'Eglise, disent-ils, a pour fin les intérêts spirituels de l'homme, l'Etat, les intérêts matériels. Donc l'Eglise est à l'Etat, comme l'esprit est à la matière, le corps à l'âme. Et puisque le corps est de sa nature soumis à l'âme, il s'ensuit que de sa nature l'Etat est aussi soumis à l'Eglise. Toute la valeur de cet argument repose sur une fiction, sur la supposition (qui n'est qu'une fiction) que le sujet de l'Eglise c'est l'âme seule, et le sujet de l'Etat c'est le corps seul. Mais la vérité est que le sujet de l'Eglise comme le sujet de l'Etat, c'est tout l'homme dans son indivisible personnalité, bien que sous un rapport différent. En prenant soin des intérêts temporels de l'homme, l'Etat n'a-t-il en vue que le corps ? oublie-t-il absolument l'esprit (1) ? " Ici notre auteur, outre l'ignorance dont il fait preuve (car nous ne pouvons croire qu'il ait voulu taxer de sophisme la parole unanime des Papes, des Docteurs et des Pères), fait voir son inintelligence de la structure et de la force de l'argument qu'il attaque. D'abord jamais on n'a dit ni supposé que l'âme seule était le sujet de l'Etat. Au contraire on a enseigné partout et toujours que c'est le même homme indivisible, en tant que composé d'âme et de corps, le même peuple indivisible, citoyen à la fois et fidèle, qui est soumis aux deux pouvoirs. De plus c'est précisément de cette identité de sujet, qui doit être gouverné sous différent rapport par ces deux pouvoirs ensemble, qu'on déduit la nécessité de la subordination de l'un à l'autre. Comme ont raisonné les anciens apologistes de l'Eglise, ainsi raisonnent les modernes. Voici en effet, pour en donner un exemple, comment l'un des plus récents écrivains commence sa démonstration de la primauté de l'Eglise et de son autorité sur les sociétés civiles catholiques :

« La société civile des peuples catholiques diffère des autres sociétés en ce qu'elle est composée de la même agrégation d'hommes que l'Eglise de Jésus-Christ c'est-à-dire l'Eglise catholique. D'où il suit que cette société ne constitue aucunement un corps moral réellement distinct et séparé du corps de l'Eglise, mais que toutes deux présentent l'idée d'un double pacte et d'une double obligation inhérente à cette multitude, obligation en vertu de laquelle sous le gouvernement des magistrats civils elle s'efforce

(1) Ibid. p. 467.

d'atteindre le bonheur temporel, et le bonheur éternel sous le gouvernement de l'Eglise; elle doit pourtant reconnaître que la vie éternelle est la fin dernière suprême à laquelle il faut que la félicité de la vie temporelle tout entière soit subordonnée, autrement, sans cette foi, elle ne pourrait appartenir à l'Eglise ni se prévaloir du nom de catholique. Telle est donc la notion vraie de la société civile chrétienne au sens catholique: c'est une réunion d'hommes qui s'appliquent à réaliser le bonheur temporel tout en professant qu'il doit être subordonné aux efforts à faire pour obtenir le bonheur éternel dont ils ne croient l'acquisition possible que sous le gouvernement de l'Eglise catholique. Il est facile avec cela de décider si l'Eglise a la primauté sur la société civile catholique (1). Ce n'est donc pas sur la diversité, mais au contraire sur l'identité de sujet jointe à la diversité de fin que s'appuient les publicistes catholiques pour démontrer la subordination de l'Etat à l'Eglise. Par où l'on voit que notre auteur n'a pas saisi la forme de l'argument employé par les catholiques. D'après lui leur argumentation serait celle-ci: l'Eglise s'adresse à l'âme, l'Etat au corps. Mais l'âme est supérieure au corps, donc l'Eglise est supérieure à l'Etat. Il part de là pour se poser en vainqueur en faisant observer que ce n'est pas le corps seul ni l'âme seule, mais l'homme, corps et âme, qui est le sujet des deux puissances. Mais l'argumentation catholique est bien différente. La voici: l'homme (composé d'âme et de corps) est destiné à une double fin, l'une qui s'accomplit ici-bas et regarde le bien-être temporel, l'autre qui, commencée sur terre, a son achèvement au ciel et consiste dans la sanctification des âmes couronnée par la vie éternelle (2). La première de ces fins est subordonnée à la seconde, car il est clair que la vie présente doit servir à la future, le temporel à l'Eternel. Or tel l'ordre des fins, tel l'ordre des pouvoirs correspondants. Donc le pouvoir de l'Etat qui conduit à la première de ces fins est subordonné au pouvoir de l'Eglise qui

(1) *Civilis catholicorum societas ea re a cæteris distinguitur, quod eadem illa constat hominum multitudine, unde Ecclesiæ ipsa Christi, id est catholica, coalescit: quo fit ut ejusmodi societas reale quoddam corpus ab Ecclesia diversum ac separatam nullo modo constituat sed amboe simul rationem habeant duplicis fœderis atque obligationi eidem multitudi inherenti qua illa scilicet sub imperio magistratus civilis felicitati temporali querendæ vires intendit, sub imperio autem Ecclesiæ adeptioni vitæ Sternæ: atque ita quidem, ut fateatur hanc vitam æternam vitimum ac supremum esse finem cui felicitas ex vita tota temporalis subsistit; quandoquidem nisi hæc fide teneat, neque ad catholicam Ecclesiam pertinere neque catholico uti nomine ullatenus possit. Civilis igitur catholicorum societas ea vera est notio ut sit hominum cœtus qui temporali felicitati querendæ ita student, ut profiteantur eam subesse debere studio felicitatis æternæ, quam sub Ecclesiæ catholice regimine obtineri tantum posse credunt. Hæc autem prenotatis, facile erit cognoscere utrum Ecclesiæ præ civilium catholicorum societate primatu possit. Juris ecclesiastici publici Institutiones auctore Camillo Tarquini e societate Jesu p. 64.*

(2) *Habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam. Rom. vi, 22.*

conduit à la seconde, et il ne faut pas que cette subordination soit purement idéale, elle doit être effective comme le requiert l'identité du sujet soumis aux deux pouvoirs. Que devient donc alors la fiction que le sujet de l'Eglise est l'âme *seule* et le sujet de l'Etat le corps *seul*? Il s'agit ici de bonheur éternel et de bonheur temporel. Or l'homme doit tendre au bonheur éternel non-seulement par la pratique des actes intérieurs, mais aussi par celle des actes extérieurs, et c'est pourquoi les apologistes enseignent que l'action de l'Eglise s'étend aussi sur l'homme extérieur. D'autre part les Docteurs catholiques, quand ils parlent du bonheur temporel, établissent qu'il consiste principalement et formellement dans la vie honnête et vertueuse et veulent par conséquent que dans le gouvernement de la société le prince ait cette vie pour but principal : « Dans son gouvernement le législateur doit toujours avoir pour but de rendre ses sujets vertueux, c'est même là sa fin (1). » Mais dès lors que le prince doit former ses sujets à une vie honnête et vertueuse, il faut que ce but soit subordonné à l'Eglise, qui ayant le salut éternel pour fin, peut seule fixer et fournir la règle de cette vie selon les principes évangéliques.

Les saints Pères et les Docteurs font, il est vrai, un usage fréquent de la comparaison de l'âme et du corps quand ils parlent de l'Eglise et de l'Etat. D'abord cela aurait dû avertir l'adversaire que cette comparaison n'est pas un sophisme comme il l'affirme avec une inexcusable témérité. Ensuite il faut remarquer qu'ils s'en servent ou comme d'une similitude : la puissance séculière est sujette à la puissance spirituelle, comme le corps à l'âme (2); ou comme d'un terme de proportion : ce que l'esprit est au corps et le domaine de l'esprit au domaine du corps, le juge ecclésiastique l'est au juge séculier et le for ecclésiastique au for séculier (3). Et avec raison, car de même que ces deux éléments concourent à constituer un principe unique directif de la société, mais avec subordination du second à la première. L'auteur confond étourdiment la similitude et le terme de proportion avec le moyen de preuve.

### § III.

#### RÉFUTATION DES SOPHISMES D'UN CATHOLIQUE LIBÉRAL RELATIVEMENT A LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Après avoir examiné la théorie de notre auteur dans la première

(1) In regimine legislator semper debet intendere ut cives dirigantur ad vivendum secundum virtutem, immò hic est finis legislatoris. De Regim. Princip. I. II, c. III.

(2) Potestas sæculis subditur spiritali sicut corpus animæ. S. Thom. Summ. theol. 2. 2 q. 60, a. 6.

(3) Sicut se habet spiritus ad corpus et regio spiritus ad regionem corporis, sic proportionaliter iudex ecclesiasticus ad iudicem terrenum et forum ecclesiasticum ad temporale. Les Théologiens du concile de Constance dans la condamnation détaillée des articles de Wicleff. Appendice au Concile n. XXIII, art. XII.

partie qui se rapporte à l'indépendance absolue de l'Etat, il faut maintenant discuter la seconde partie qui a trait à la séparation de l'un et de l'autre au sens non absolu, mais modéré. "Notre temps, dit-il, en est arrivé à une idée plus claire de la distinction des deux pouvoirs et, désireux de la réaliser, il a proclamé le principe de la séparation de l'Etat et de l'Eglise. Est-ce un bien ou un mal, un progrès ou un pas en arrière? Entendue justement, la séparation me paraît un bien et un progrès (1)." Vous avez ici, ô lecteur, un nouveau spécimen de l'esprit libéral. Comme le nom l'indique, les catholiques libéraux ne sont ni catholiques ni libéraux proprement dits, mais un mélange des uns et des autres. D'où vient que dans les questions qui séparent le catholique du libéral, ils aiment les tempéraments, les demi-mesures, les conciliations. Et pour ne parler que du point qui nous occupe, le libéralisme absolu exprimé par ce mot *notre temps* a proclamé la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans cette formule : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*. Le catholicisme sans épithète réproouve ce principe par la bouche de son Maître suprême qui a condamné la proposition suivante : *l'Eglise doit être séparée de l'Etat et l'Etat doit être séparé de l'Eglise* (2). Or que font les catholiques libéraux? Ils s'essaient à concilier, à défendre les deux parties : la formule et sa condamnation. Au libéral ils disent : entendue dans un sens juste, la séparation que vous voulez est raisonnable. Au catholique ils disent : entendue dans le mauvais sens, la séparation est justement condamnée par le Pape.

Pour nous, à dire vrai, nous sommes profondément convaincus qu'il est impossible de trouver un milieu entre le bien et le mal, la vérité et l'erreur et nous tenons pour certaine une autre censure du *Syllabus* par laquelle est condamnée la proposition que le *Pontife romain peut et doit entrer en accord et en composition avec le libéralisme* (3). Si cette composition est impossible au chef du catholicisme, elle est impossible aussi à tous les catholiques qui ne peuvent être en désaccord avec leur chef, mais qui doivent recevoir de lui la règle et la direction de leurs pensées et de leurs actes.

Toutefois, notre conviction mise à part, voyons quelle serait bien, de l'avis de notre auteur, la conciation possible entre ce dogme fondamental du libéralisme et l'enseignement pontifical, c'est-à-dire entre la séparation et la non-séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il commence par trouver absurde et pernicieuse cette sorte de séparation qui créerait un état de lutte mutuelle (?) sauf

(1) Rivista universale. Cahier 60, p. 471.

(2) Ecclesia a Statu Statusque ab Ecclesia sejungendus est. *Syllabus* § VI n. LV.

(3) Romanus Pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civiltate sese reconciliare et componere. *Syllabus* § X n. LXXX.

certains cas. " L'état normal et définitif des rapports de l'Eglise et de l'Etat n'est pas l'antagonisme ; la lutte peut être bien nécessaire dans les commencements, je veux dire dans leur époque de formation : elle peut bien aussi devenir nécessaire de temps à autre comme obstacle aux usurpations et aux envahissements réciproques et comme moyen de faire rentrer l'un et l'autre dans ses frontières ; mais, qui ferait de cet état l'état normal et ne reconnaîtrait entre eux que la relation d'antagonisme perpétuel, prendrait le moyen pour la fin et vivrait dans une erreur aussi absurde que funeste (1). "

Il paraît d'abord singulier de voir la lutte citée comme une sorte de séparation ; certes la lutte est plus qu'une séparation, elle est une inimitié manifeste, une inimitié passée en acte. Mais à part cela, car au fond ce n'est pas réellement important, qui ne voit ici la manière habituelle des catholiques libéraux d'admettre la vérité par moitié et de défendre l'Eglise de manière à laisser à ses ennemis la porte entr'ouverte pour l'assaillir ? On répudie la lutte comme état normal, mais on la reconnaît nécessaire de temps en temps pour faire rentrer l'Eglise et l'Etat dans les bornes qui leur sont propres. N'est-ce pas là un bel expédient au service des régalistes et des libéraux pour légitimer toutes les vexations auxquelles l'Eglise a été et reste en butte de leur part ! C'est le moyen, pourraient-ils dire, devenu nécessaire pour la faire rentrer dans sa sphère et mettre fin à ses envahissements. De même que la lutte de saint Grégoire VII contre Henri IV au sujet des usurpations de l'Etat sur les droits de l'Eglise fut légitime, de même aussi est légitime la lutte de la révolution moderne contre Pie IX à propos des usurpations de l'Eglise sur les droits de l'Etat. C'est une de ces époques marquées par cette expression *de temps en temps*. Telle sera la justification des ennemis de l'Eglise.

Mais, dira-t-on, de ce qu'on légitime une maxime en général, il ne s'ensuit pas qu'on en légitime toutes les applications. C'est très-vrai. Mais outre qu'il est des maximes qu'on est trop porté à appliquer injustement, et celle que nous discutons est du nombre, dans le cas présent la maxime est fautive. Elle suppose que l'Eglise peut envahir les droits de l'Etat et de plus qu'il y a égalité entre les deux sociétés. Deux pouvoirs qui sont indépendants l'un de l'autre non-seulement dans leur ordre propre mais absolument (comme sont deux Etats politiques) peuvent bien se faire la guerre pour des droits violés. Tous deux possèdent immédiatement la force, tous deux se trouvent dans la même sphère d'intérêts maté-

(1) Rivista universale. Cahier 60, p 468.

riels, tous deux sont juges suprêmes de leurs propres actes, l'un par rapport à l'autre. Mais rien de ceci ne se vérifie dans la question de l'Eglise et de l'Etat. L'Eglise ne possède pas formellement la forme matérielle. Et cela est si vrai que la divine Providence en attribuant au Pape un domaine temporel, garantie de son indépendance, ne l'a voulu ni si étroit qu'il eût à souffrir la pression des puissances limitrophes, ni si grand qu'il pût porter ombrage aux autres Etats. Toute la force de l'Eglise est morale; ce n'est que virtuellement qu'elle a des moyens de correction, et tant qu'elle peut les exiger de la société civile qui lui est subordonnée et les lui imposer. D'où pour elle l'impossibilité quasi absolue d'abuser, et cela pour deux raisons : la première, parce qu'ayant elle-même besoin du secours de la société civile contre les violeurs de ses lois et les perturbateurs de la paix religieuse, elle est amenée par cet état même à observer scrupuleusement les droits de celle-ci, de sorte que loin d'envahir ce qui n'est pas à elle, elle lui donne plutôt du sien. La deuxième, parce que la force morale qui est la seule dont l'Eglise soit formellement pourvue, emprunte toute sa vigueur à l'évidence du droit. Aussi l'Eglise s'appuie-t-elle toujours sur le droit évident, et il ne peut jamais se faire qu'il lui vienne même en pensée de réclamer ce qui est démontré une injustice. Donc tout ce qui est évidemment du ressort de l'Etat, comme les affaires purement civiles et politiques, est complètement garanti contre tout péril d'envahissement de la part du pouvoir ecclésiastique. Aussi voyons-nous l'Eglise toujours soucieuse et jalouse d'une pareille conduite, et l'imposer à ses ministres par des lois. En veut-on un exemple ? Voici ce qu'elle commande aux clercs dans le IV<sup>e</sup> Concile de Latran c. XLII. " Comme nous nous ne voulons pas que les laïques usurpent les droits des clercs, ainsi ne devons pas vouloir que les clercs s'attribuent les droits des laïques. C'est pourquoi nous défendons à tous les clercs d'étendre, sous prétexte de liberté ecclésiastique, leur juridiction au préjudice de la justice séculière ; mais qu'ils se contentent du droit écrit et du droit coutumier approuvé, de manière que soit rendu à César ce qui est à César et justement donné à Dieu ce qui est à Dieu (1). "

[1] Sicut volumus ut jura clericorum non usurpent laici, ita velle debemus ne clerici jura sibi vindicent laicorum. Quocirca universis clericis interdiximus ne quis pretextu ecclesiasticæ libertatis suam de cætero jurisdictionem extendat in præjudicium justitiæ secularis, sed contentus existat constitutionibus scriptis et consuetudinibus hæcenus approbatis ut quæ sunt Cæsaris reddantur Cæsari et quæ Dei Deo recta distributione reddantur.

(à continuer)



# L'AVEUGLEMENT SCIENTIFIQUE

PAR LE R. P. IGNACE CARBONNELLE, S. J.

*Docteur ès-sciences physiques et mathématiques, à Bruxelles, (INÉDIT.)*

---

(suite)

Les œuvres de ces deux philosophes sont, à la vérité, perdues depuis longtemps. La Grèce, dans sa longue décadence, livrée au schisme et aux discordes religieuses, ravagée par les invasions, n'en a conservé que des fragments. Une ingénieuse comparaison, que nous trouvons dans le discours de M. Tyndall, nous dit même pourquoi lors des grands déluges de la barbarie, ces ouvrages disparurent plus aisément que d'autres. C'est que " dans le naufrage universel des connaissances humaines, ces planches de la philosophie aristotélique et platonique, dont le bois était plus léger et les pores plus gonflés, surnagèrent et vinrent jusqu'à nous ; les choses plus solides s'enfoncèrent et descendirent à peu près jusqu'à l'oubli." La doctrine toutefois ne s'engloutit pas avec les manuscrits. Un contemporain de Cicéron, un des plus grand poètes que Rome ait enfantés, Lucrèce l'a magnifiquement exposée dans les six livres de son poème *de Rerum Natura*, qui, par les soins et le travail des moines de l'Eglise latine, ont traversé les grands cataclysmes, et nous sont arrivés dans leur intégrité.

C'est là que nous pouvons l'étudier et l'apprécier ; et cette étude, grâce à la verve originale et au talent énergique de l'écrivain, grâce au charme particulier de cette langue poétique encore inédicise dans ses allures, encore toute hérissée d'archaïsmes, est vrai-

ment attachante pourvu qu'on la fasse, non dans une traduction, mais dans l'original. " Cette vertu poétique, dit M. Villemain (1), fait lire son ouvrage en dépit de la répugnance et quelquefois même de l'ennui qui s'attache à sa mauvaise philosophie. Au premier abord, les vers de Lucrèce semblent rudes et négligés ; les détails techniques abondent ; les paroles sont quelquefois languissantes et prosaïques ; mais qu'on le lise avec soin, on y sentira une expression pleine de vie, qui non-seulement anime de beaux épisodes et de riches descriptions, mais qui souvent s'introduit même dans l'argumentation la plus sèche et la couvre de fleurs inattendues. C'est une richesse qui tient à la fois aux origines de la langue latine et au génie particulier du poète. C'est une abondance d'images fortes et gracieuses, une sensibilité toute matérialiste, il est vrai, mais touchante et expressive." Lucrèce est un vulgarisateur de génie, qui peut encore servir de modèle ; car bien que l'importance croissante de la science ait suscité, dans notre siècle, plus d'un bel ouvrage de vulgarisation, son poème reste encore l'une des œuvres les plus parfaites en ce genre, digne de figurer au tout premier rang. Ce qui seul en fait la faiblesse, c'est le fond qu'il emprunte à ses devanciers. " Ce système, dit encore M. Villemain, paraît, il faut l'avouer, très-logiquement absurde, en même temps qu'il est fondé sur la physique la plus ignorante et la plus fausse. Mais ce qui nous occupe, ce qui nous séduit dans Lucrèce, c'est le talent du grand poète, talent plus grand que les entraves d'un faux système, et que l'aridité d'une doctrine qui semble ennemie des beaux vers, comme de toutes les émotions généreuses."

Le lecteur voudra donc bien nous pardonner si, dans le résumé que nous allons faire de cette triste doctrine, nous citons peut-être un peu trop de vers latins ; il nous faut une vigilance sévère pour ne pas céder à la tentation d'en citer davantage.

Les deux premiers livres du poème exposent les principes ; les quatre autres en déduisent l'explication de tous les phénomènes de la nature. Les deux premiers méritent donc un examen plus approfondi.

Les principes y sont formulés dans l'ordre suivant :

1<sup>o</sup> *Rien ne peut être créé, c'est-à-dire engendré de rien, par la puissance divine.*

Nullam rem e nihilo gigni divinitus unquam I, 151).

Ce vers ne signifie pas seulement qu'il ne se produit pas de nou-

(1) Article *Lucretius* dans la *Biographie universelle* de Michaul.

velle matière dans les phénomènes quotidiens. *Unquam*, dit le poète, qui ajoute, cinq vers plus loin :

nil posse creari  
De nihilo (158)

Cela ne se fait *jamais*, cela ne *peut* se faire.

La preuve de cette vaste assertion c'est que cela *ne se fait pas* dans les phénomènes vitaux ; car les corps vivants ne naissent que d'un germe propre à chaque espèce (160), ils ne se développent que dans des circonstances convenables (175), peu à peu (185), à condition de se nourrir (193), dans de certaines limites (200) ; les plantes en particulier dépendent beaucoup du sol où elles se trouvent (209).

Nil igitur fieri de nilo posse fatendum est (206).

Voilà la démonstration dans toute sa simplicité. Aujourd'hui on est à la fois plus simple encore et plus habile. On se contente d'énoncer la thèse, sans ombre d'argument ; ainsi dégagé, elle s'impose comme un dogme à la loi des néophytes.

2<sup>o</sup> *Rien ne peut être anéanti*. Le premier énoncé de ce principe n'est pas aussi absolu. Lucrèce déclare simplement que la nature résout les choses en leurs éléments, et ne les anéantit pas.

Huc accedit, uti quidque in sua corpora rursum  
Dissolvat natura, neque ad nihilum interimat res (216).

Mais bientôt il est plus formel, et nie l'impossibilité de l'anéantissement :

Haud igitur possunt ad nilum quæque reverti (238).

Voici les preuves : Rien ne disparaît subitement et sans effort (218) ; rien ne subsisterait aujourd'hui, tout se serait anéanti dans l'infini du passé (226), (il oublie que l'infini de son univers peut compenser l'infini de son passé) ; voici l'énoncé de ce second argument :

Omnia enim debet, mortali corpore que sunt  
Infinita ætas consumere anteacta, diesque (233) ;

il faut des efforts très-inégaux pour détruire des corps différents, (argument fort obscur, que les commentateurs ne sont pas parvenus à éclaircir) (239) ; l'eau des pluies ne s'anéantit pas, elle nourrit les plantes et celles-ci nourrissent les animaux.

3<sup>o</sup> *Les éléments* (1) *des corps sont invisibles*, il est vrai, mais il en

nequeunt oculis rerum primordia cerni (260) ;

(1) Les prédécesseurs grecs de notre poète appellent ces éléments des *atomes*. Lucrèce, qui pourtant ne recule pas devant les mots grecs, n'emploie jamais celui-ci. Il dit *principia, primordia rerum, prima corpora materia*, etc.

est de même du vent (272), des odeurs (299), de la chaleur et du froid (301), ainsi que du son (302). Quelques autres exemples, l'humidité qui se précipite et s'évapore (306), les métaux et les pierres qui s'usent à la longue par le frottement (312), montrent que les corps se divisent en particules invisibles.

4<sup>o</sup> *Outre les atomes, il y a le vide,*

namque est in rebus inane (331).

En effet, les corps peuvent se mouvoir (336) ; l'eau peut imbiber les corps solides, la voix passe à travers les murailles (347) ; les corps ont des densités inégales (359) ; si un solide se divise violemment, avant que l'air se soit logé entre les deux fragments, le vide a dû s'y produire (385).

Ce *vide* d'ailleurs n'est autre chose que le *lieu* ou l'*espace* :

Tum porro locus ac spatium, quod inane vocamus,  
Si nullum foret, haudquaquam sita corpora possent  
Esse, neque omnino quoquam divorsa meare (427).

Ce point est à noter ; car certaines autres assertions permettraient d'en douter. Ainsi, au vers 460, le poète refuse d'attribuer au temps cette existence qu'il vient de revendiquer pour le *vide* ; *tempus item per se non est*, nous dit-il. Cependant, quelque incapable d'abstraction que l'on soit, il est difficile de ne pas voir que l'existence du temps et celle de l'*espace* sont des existences de même ordre.

5<sup>o</sup> *Hormis les atomes et le vide, rien n'existe réellement.*

La nature entière consiste en ces deux choses ; (peut-être faudrait-il traduire : toute substance existante, *natura ut est per se*, se trouve en ces deux choses).

Omnis, ut est, igitur per se natura duabus  
Constitit in rebus : nam corpora sunt et inane (420)

Lucrèce renforce bientôt cette assertion : *Præterea nihil est..... quasi tertia sit numero natura reperta* (431). Il n'existe rien au-delà, pas de troisième essence. Et pour qu'on sache bien qu'il n'a pas en vue uniquement le monde *sensible*, il ajoute que rien d'*intelligible* n'existe et ne peut exister au-delà :

Ergo præter mane et corpora, tertia per se  
Nulla potest rerum in numero natura relinqui ;  
Nec quæ sub sensus cadat ullo tempore nostros,  
Nec ratione animi quam quisquam possit apisci (446).

Il apporte deux preuves : Premièrement, cette troisième *nature* ou substance devrait être tangible ou intangible ; si elle est tangible, c'est un corps ; si elle est intangible, elle se laisse traverser

et par suite c'est le vide (434); secondement, elle devrait être active ou passive, ou bien elle devrait être le lieu d'une activité étrangère; dans le premier cas c'est un corps, dans le second c'est le vide (441).

Quant aux autres choses, que nous nommons par des substantifs, *quæcumque cluent*, ce ne sont que les *conjuncta* des deux premières, c'est-à-dire leurs *propriétés essentielles*, ou leurs *eventa*, c'est-à-dire leurs *qualités accidentelles* (450). Ceci ressemble beaucoup aux accidents séparables ou inséparables d'Aristote.

6° Il y a deux espèces de corps, les *élémentaires* et les *composés*.

*solido atque æterno corpore constant* (501).

*Solides* veut dire qu'ils ne contiennent aucun vide dans leur intérieur. Quant à leur *éternité*, le poète ne s'occupe *ici* que de l'avenir; les atomes sont *immuables*, qu'ils aient ou n'aient pas commencé à exister. Il apporte en faveur de cette double thèse un grand nombre d'arguments que nous ne résumons point. Ces arguments l'amènent à la question, célèbre dans l'antiquité, de l'existence d'un *minimum quid*, c'est-à-dire d'une limite à la divisibilité des choses. Il se prononce naturellement pour l'affirmative; et nous devons citer l'argument suivant (616) qui, s'il était bon pour les corps, établirait aussi la proposition pour les solides, et même pour toutes les figures continues de la géométrie, c'est-à-dire dans un sens où elle est évidemment absurde. Mais on sait que, "les chefs de la spéculation scientifique," Epicure et ses disciples, étaient brouillés avec la géométrie de leurs contemporains.

*Præterea, nisi erit minimum, parvissima quæque*

*Corpora constabant ex partibus infinitis :*

*Quippe ubi dimidiæ partis pars semper habebit*

*Dimidiam partem; nec res præfinit ulla.*

*Ergo rerum inter summam, minimumque, quid escit ?*

*Nil erit, ut distet : nam quamvis funditus omnis*

*Summa sit infinita, tamen parvissima quæ sunt,*

*Ex infinitis constabant partibus æque.*

*Quod, quoniam ratio reclamât vera, negatque*

*Credere posse animum, victus fateare necesse est,*

*Esse ea, quæ nullis jam prædita partibus exstent,*

*Et minima constant natura : quæ quoniam sunt,*

*Olla quoque esse tibi solida atque æterna fatendum (1).*

Lucrèce tient beaucoup au théorème de la limite inférieure. Il

(1) "D'ailleurs, s'il n'y a aucune limite inférieure, les moindres corps auront une infinité de parties, puisque chaque moitié aura toujours sa moitié et que rien n'arrêtera cette subdivision. Quelle différence y aura-t-il donc entre l'univers entier et sa plus petite portion ? Aucune, bien que l'univers soit infini; car les plus petits corps auront également une infinité de parties. Mais la saine raison se récrie et l'esprit rejette cette conséquence; vous êtes donc forcé de l'avouer, il y a des corps qui ne peuvent plus avoir des parties, qui sont la limite inférieure de la nature; et puisqu'ils sont tels, ils doivent être solides et immuables.

Y revient deux fois, dans le premier livre, pour blâmer Empédocle (747) et Anaxagore (844) de ne l'avoir pas admis. De fait, malgré l'erreur géométrique impliquée dans sa démonstration, ce théorème paraît avoir été dans l'antiquité la seule base scientifique des théories atomiques. Inutile de dire que les théories modernes en sont tout à fait indépendantes.

La série des principes s'interrompt ici, pour permettre au poète de réfuter les systèmes de quelques philosophes sur les éléments des corps. Il attaque notamment Héraclite, Empédocle et Anaxagore. Nous passons cette réfutation qui prend près de trois cents vers, et nous arrivons à la dernière partie de ce premier livre, où il s'efforce de démontrer l'infini de l'univers.

9° *L'univers n'a pas de limite et le nombre des atomes est infini.*

Omne quod est, igitur, nulla regione viarum  
Finitum est;....

Non habet extremum; caret ergo fine modoque (957).

A ne consulter que ses quatre premiers arguments, on pourrait croire que cette infinité ne doit pas s'attribuer à l'univers proprement dit, qu'elle s'affirme uniquement pour l'espace, pour le vide. Mais ce qui suit (1007) enseigne clairement qu'il y a des corps dans toutes les régions de cet espace infini. La nature, nous en avons vu, y a pourvu; le vide termine les corps, les corps terminent le vide, par une succession indéfinie :

quia corpus inani,

Et quod inane autem est, finiri corpore cogit  
Ut sit alternis infinita omnia reddat [1008].

A cette occasion, le poète expose le principe de la survivance du plus capable. Dans les siècles infinis du passé, les atomes ont essayé tous les mouvements, tous les arrangements,

Ex infinito vexantur percita plagis;

Omne genus motus et cœtus experiundo [1024].

et ont fini par arriver à des combinaisons durables; de là l'ordre actuel, dans le cours des fleuves, dans la végétation, dans la vie des animaux, etc.

De ce que l'univers est infini, il conclut en passant qu'il n'a pas de centre; et par une confusion remarquable, il applique cette conclusion à la terre, et se moque des niais, *stolidis*, qui croient aux antipodes (1067).

Tels sont les principes du premier livre, mais bien que le résumé donné à Belfast ne s'étende guère plus loin, il y en a quatre autres, plus importants au point de vue scientifique, et auxquels tout le second livre est consacré. On peut les formuler ainsi :

1<sup>o</sup> *Le mouvement est essentiel aux atomes* (II, 133).

2<sup>o</sup> *Ils offrent une grande variété de figures* (333).

3<sup>o</sup> *Les corps composés renferment tous les atomes de plusieurs espèces* (581).

4<sup>o</sup> *Outre le mouvement et la figure (1) les atomes n'ont aucune autre propriété* (730).

On verra dans les livres suivants que ces quatre principes se prêtent, avec une plasticité merveilleuse, à l'explication de tous les phénomènes, réels ou imaginaires. Ils renferment en germe toute la physique épicurienne, et, à vrai dire, ce sont eux qui constituent la vieille théorie atomique.

Il y a trois mouvements : de bas en haut, *sursum*, de haut en bas, *deorsum*, et le mouvement latéral ou de déclinaison, *clinamen*, *declinatio*. Les deux derniers seuls sont naturels et primordiaux ; le premier n'est qu'une résultante des chocs qui se produisent entre les atomes.

Nous n'avons rien à dire du mouvement naturel de haut en bas ; la chute des corps nous indique assez l'origine de cette vieille formule ; mais le mouvement latéral, le *clinamen exiguum*, perfectionnement ajouté par Epicure à la doctrine de Démocrate, donne lieu à une remarque, que nos matérialistes modernes se sont bien gardés de faire, et qui ne manque pas d'intérêt. Pourquoi ce mouvement ? Pourquoi en faire une propriété naturelle et primordiale ? Lucrèce nous le dit : c'est que, sans cela, il ne reste que le mouvement *deorsum* ; tous les phénomènes et le mouvement *sursum* lui-même, qui résultent du choc des atomes, disparaîtraient. Or, c'est ici que la remarque devient intéressante, parmi ces phénomènes, Lucrèce compte et met au premier rang *les mouvements volontaires* de l'homme et des animaux.

Les modernes, éclairés par l'expérience et par les lois de la mécanique, qui résument cette expérience, savent parfaitement que, dans les phénomènes purement atomiques, tout est nécessaire ; c'est-à-dire que tous les états successifs d'un système d'atomes où il n'y a d'autre force que les actions mutuelles de ces mêmes atomes, sont des conséquences nécessaires, rigoureuses, d'un seul de ces états qu'on appelle l'état initial. Il n'y a donc plus moyen d'être matérialiste désormais, c'est-à-dire de réduire tous les agents de l'univers à n'être que de simples atomes, à moins que l'on ne se résigne à nier l'existence du *volontaire*, l'existence de la liberté,

[1] Diogène Laerce nous a conservé (livre V) la formule qu'Epicure donnait à ce principe. Elle diffère, mais seulement en apparence, de celle que nous donnons ici d'après Lucrèce. Les atomes, suivant Epicure, n'ont d'autre propriété que leur *figure*, leur *poids* et leur *grandeur*. Lucrèce a réuni la grandeur avec la figure, et en substituant le mouvement au poids, il n'a fait, selon les idées du maître, que remplacer la cause par l'effet.

dans l'homme comme dans les animaux. Tout le monde actuellement sait cela, même, comme nous l'avons pu voir au chapitre précédent, même les journalistes radicaux. Il n'en était pas de même du temps de Lucrèce, et des "chefs de la spéculation scientifique. On n'avait qu'une notion confuse de la mécanique ; mais on savait alors, aussi bien qu'aujourd'hui, que l'homme est libre. Aussi ces vieux matérialistes, plutôt que de nier maladroitement le volontaire, plutôt que d'extirper cette conviction de notre liberté qui s'obstine à refluer toujours au fond de la conscience, ont préféré supprimer le nécessaire dans les phénomènes purement atomiques. Ils nient que l'état subséquent dérive intégralement et rigoureusement de l'état qui précède, ils nient que les mouvements des atomes soient tous déterminés dans le temps et l'espace ; et ils attribuent, comme propriété essentielle, à ces atomes, un mouvement latéral arbitraire, impossible à prévoir, très faible sans doute, *exiguum, nec plus quam minimum*, mais très-réel. Cela leur semblait suffisant pour sauvegarder la liberté. Lucrèce devient vraiment éloquent lorsqu'il expose cette singulière doctrine (251).

Denique si semper motus connectitur omnibus,  
 Et veteres exoritur semper novus ordine certo ;  
 Nec declinando faciunt primordia motus  
 Principium quoddam quod fati fœdera rumpat,  
 Ex infinito ne causam causa sequatur :  
 Libera per terras unde hæc animantibus exstat,  
 Unde est hæc, inquam, fati avolsa voluntas,  
 Per quam progredimur, quo ducit quemque voluptas ;  
 Declinamus item motus, nec tempore certo,  
 Nec regione loci certa, sed ubi ipsa tulit mens ?  
 Nam dubio procul heis rebus sua quolibet voluntas  
 Principium dat ; et hinc motus per membra rigantur (1)

Les vers qui suivent font ressortir la différence évidente entre les mouvements volontaires et les mouvements imposés aux êtres vivants. Convenez-en, dit-il, il y a autre chose que les chocs et les poids ; et il répète immédiatement en d'autres termes (289) :

Sed ne mens ipsa necessum  
 Intestinum habeat cunctis in rebus agendum,  
 Et, divicta quasi, cogatur ferre patique ;  
 It facit exiguum clinamen principiorum,  
 Nec regione loci certa, nec tempore certo (2).

(1) Enfin si tous les mouvements forment une chaîne continue, si celui qui finit entraîne invariablement celui qui commence, si la déclinaison des éléments ne fournit pas une source de mouvement capable de briser cette nécessité fatale, cette série infinie où la cause succède à la cause ; d'où vient donc ici-bas dans les animaux, d'où vient cette volonté libre et soustraite aux lois du destin ; cette volonté par laquelle nous avançons à notre gré, par laquelle aussi nous varions nos mouvements, sans être liés à un temps ou à un lieu déterminé, mais sous la seule direction de l'esprit ? Car, sans ombre de doute, c'est dans la volonté individuelle que ces faits ont leur source, et c'est de là que les mouvements se répandent dans les membres."

(2) "Si notre esprit n'est pas, dans toutes nos actions, soumis à une nécessité interne qui le dompterait en quelque sorte et le réduirait à une servitude passive, c'est à cause de ce faible écart latéral que les éléments exécutent sans conditions fixes ni de lieu ni de temps."



Voici donc une différence radicale entre les anciens matérialistes et les nouveaux. Les anciens nient les phénomènes nécessaires, les nouveaux nient les phénomènes volontaires. Tous s'inscrivent en faux contre l'expérience ; mais les premiers contredisent l'expérience extérieure ; les uns ne comprennent pas le témoignage des sens, les autres tâchent de ne pas entendre le témoignage de la conscience. Est-ce peut-être dans ce changement qu'il y a progrès ?

Non ; puisqu'il s'agit de progrès dans ce chapitre, il nous est permis de le constater en passant, ce mouvement du matérialisme est une reculade, et c'est devant le progrès de la science qu'il a dû l'exécuter. Les petits écarts latéraux de Lucrèce, la suppression du nécessaire dans les phénomènes purement atomiques, sont des erreurs sans doute ; mais elles ne répugnent pas invinciblement à l'esprit de l'homme, parce qu'elles ne contredisent que l'expérience extérieure. Il a fallu de longues recherches pour établir la doctrine contraire ; pendant bien des siècles, la science n'était ni assez avancée, ni assez précise pour attaquer victorieusement sur ce terrain les matérialistes. De ce côté donc, la position des anciens était du moins tenable. L'erreur avait alors une base d'opérations. Elle l'a perdue aujourd'hui, les lois de la mécanique l'ont chassée, elle a dû se réfugier dans un réduit qu'elle dédaignait autrefois. Elle doit nier l'existence du volontaire, dont tous les hommes sont, en dépit d'eux-mêmes, parfaitement convaincus. Ainsi acculée, elle ne peut plus rien sur la raison humaine, il faut qu'elle en appelle aux passions, et qu'elle se contente de tromper les malheureux qui veulent être trompés.

Il n'est pas étonnant qu'à Belfast M. Tyndall ait complètement oublié l'*exiguum clinamen*. Mais pourquoi ne rien dire des figures variées que Lucrèce prête à ses atomes ? Ces figures sont la seule chose qui, dans les rêveries anciennes, ait quelque apparence d'analogie avec la *molécule* moderne. Peut-être, bien qu'il attribue aux "chefs de la spéculation scientifique la féconde doctrine des atomes et des molécules," a-t-il vu lui-même qu'il n'y avait là qu'une apparence trompeuse.

Quoiqu'il en soit, pour expliquer et démontrer la grande variété des figures atomiques, Lucrèce nous fait remarquer que le feu du ciel pénètre les murailles, que nos flammes n'en peuvent faire autant, et que par conséquent les atomes du premier doivent être plus subtils ; que de même la corne se laisse traverser par les atomes de la lumière, et non par ceux des gouttes de pluie, que les atomes du vin passent par un filtre qui retient ceux de l'huile. Les atomes du miel et du lait sont ronds et lisses, ceux de la centauree sont anguleux et crochus ; car les uns flattent le goût, les

autres le tourmentent ; les différences entre les odeurs agréables ou repoussantes, entre les brillantes et les tristes couleurs, entre le chaud et le froid, le dur et le mou, s'expliquent tout aussi aisément, et prouvent la thèse avec la même rigueur. Il y a bien quelques difficultés, mais elles se résolvent sans peine par le mélange d'atomes de diverses figures. Jusqu'à présent, les modernes n'ont pas encore songé aux figures des molécules pour de pareilles explications.

Nous apprenons ensuite que ces figures, bien que fort variées, bien qu'à chacune d'elles corresponde une infinité d'atomes, sont elles-mêmes en nombre fini. Les atomes sont trop petits, nous dit-on, pour que leurs figures puissent varier à l'infini. La doctrine d'Epicure est, comme on voit, toujours également dédaigneuse de la géométrie.

Le troisième principe, le mélange de plusieurs espèces d'atomes dans chacun des corps que nous voyons, n'a absolument aucune importance à notre point de vue ; car évidemment personne ne croira qu'il ressemble, même de loin, à notre théorie chimique des corps composés. Lucrèce cependant le signale tout particulièrement à l'attention, et recommande de ne pas l'oublier ; c'est qu'il a pour objet d'augmenter encore la plasticité déjà si grande de sa théorie.

C'est du reste avec ces trois principes, absolument étrangers à la physique moderne, qu'il faut désormais tout expliquer dans la nature. Car le quatrième principe du second livre nous apprend en réalité que toutes les qualités sensibles des corps, la couleur, le chaud et le froid, le son, le goût, l'odeur, résultent, dans les composés, du mélange des atomes, de leurs figures et de leurs chocs ; mais n'appartiennent en aucune façon aux atomes eux-mêmes.

Sed ne forte putes, solo spoliata colere  
Corpora prima manere; etiam secreta teporis  
Sunt ac frigoris omnino calidique vaporis ;  
Et sonitu sterila, et suco jejuna feruntur ;  
Nec jacunt ullum proprium de corpore odorem (842).

Les phénomènes de la vie animale, la sensation, le mouvement volontaire, le plaisir, la douleur, la pensée, sont également produits par des atomes qui eux-mêmes sont insensibles et sans vie :

Nunc ea, quæ sentire videmus quomque, necesse est,  
Ex insensibilis tamen omnia confitear  
Principiis constare... (865).

On ne voit pas trop que cela s'accorde avec les écarts arbitraires, avec le *clinamen* qu'on attribuait tout à l'heure à ces mêmes atomes ; mais on ne voit pas non plus qu'il y ait contradiction.

Il est clair que, pour expliquer les propriétés sensibles des corps avec de pareils principes, il faut absolument ramener toutes les impressions extérieures à des principes tactiles. Lucrèce n'y manque pas, et il le fait avec le talent d'un grand poète qui, s'il n'a jamais appliqué aux faits que l'observation accidentelle et n'en est pas moins doué d'une rare perspicacité. Aussi, malgré la faiblesse et le ridicule de ses explications, on y trouve parfois des passages extrêmement remarquables ; plus remarquables même aujourd'hui qu'à l'époque où ils furent écrits. Tel vers, telle période poétique semblent, si on les détache du contexte, autant de formules de la science moderne. C'est que celle-ci, en appliquant les principes de la mécanique à la physiologie, est arrivée elle aussi, mais d'une toute autre manière, à expliquer toutes les impressions sensibles par des impressions pour ainsi dire tactiles. Dès lors on conçoit ces singulières rencontres qui ne sont pas tout à fait fortuites. On peut les signaler, et nous le ferons nous-mêmes quand, dans un autre chapitre, nous exposerons la théorie de la sensation ; mais il faut se garder de croire que Lucrèce attribuait à ses formules le sens que nous pouvons leur donner. Pour leur enlever toute valeur scientifique, il suffit de les remettre à leur place dans son livre.

Nous pourrions arrêter ici notre exposé de l'ancien atomisme, car nous n'avons omis aucun de ses principes. Mais comprend-on bien les principes sans en voir au moins quelques applications ? Et puis, notre poète est si séduisant, nous ne pouvons le quitter sans feuilleter au moins ses quatre derniers livres.

Nous apprenons au livre III qu'il faut distinguer entre l'*animus* et l'*anima*. Le plus noble des deux, l'*animus* est une sorte de viscère, composé d'atomes extrêmement subtils. Il est logé au milieu de la poitrine ; car la pensée et la volonté s'engendrent là, et non dans la tête, ou dans les pieds, ou dans les mains.

*animi numquam mens consiliumque  
Gignitur in capite, aut pedibus, manibusve...* (III, 615).

L'*anima* n'est qu'un prolongement de l'*animus* à travers les membres. Lucrèce n'est pas anatomiste, mais on ne l'embarrasserait guère en lui demandant de montrer dans un cadavre ce viscère et son prolongement. Il répondrait qu'il n'en reste absolument rien dans un cadavre. A la mort, les atomes de l'un et de l'autre s'échappent par tous les pores *per caulas corporis omneis*. Dans le sixième livre, il répète cet hémistiche, et donne à entendre que l'âme est retenue dans le corps par la pression de l'atmosphère ; car pour expliquer la mort des oiseaux qui passent au-

dessus de l'Averne, il nous dit que le bouillonnement des champs Phlégréens repousse les atomes de l'air, et fait presque le vide entre la terre et les oiseaux ; ceux-ci tombent,

et vacuum prope jam per inane jacentes  
Dispergunt animas per caulas corporis omneis (VI, 339).

Il y a dans le livre III une série de vingt-huit arguments pour prouver que nous ne sommes pas immortels, que tout finit pour nous à la mort. On sent en les lisant que l'auteur essaie de se convaincre, qu'il se débat contre la conviction contraire. Il semble toujours hanté par la crainte de la vie future et du châtement éternel. Déjà au premier livre il disait :

Nunc ratio nulla est restandi, nulla facultas ;  
Æternas quoniam pœnas in morte timendum (I, 111).

C'est, croyons-nous, uniquement pour réagir contre cette frayeur qu'il nie la Providence et l'immortalité. Nulle part on n'aperçoit en lui cette haine de Dieu qui, depuis le christianisme, est si ordinaire parmi les athées.

Le quatrième livre traite des sens, de l'imagination et de la pensée, du sommeil et des songes. Les simulacres jouent un grand rôle dans cette théorie. Ce sont des images légères, qui voltigent çà et là, comme des pellicules détachées de la surface des choses ;

Quæ, quasi membranæ summo de corpore rerum  
Derepte voltitant ultro citroque per auras (IV, 35).

Cela ne résulte guère des principes de la théorie atomique, mais c'est fort commode, surtout pour expliquer la vision. Malheureusement les "chefs de la spéculation scientifique," peu au courant des travaux de leurs contemporains et de leurs prédécesseurs, étaient aussi ignorants en optique qu'en géométrie. Voici quelques-unes de leurs découvertes : Si le simulacre nous indique non-seulement la forme, mais la distance de l'objet, c'est qu'il chasse plus ou moins d'air à travers nos yeux, suivant que l'objet est plus ou moins éloigné. Si le miroir représente à gauche ce qui est à droite, c'est que les simulacres se retournent pour fuir après avoir touché sa surface. Un homme qui a la jaunisse voit tout jaune, parce que les atomes qui s'échappent de son corps sont ramenés dans ses yeux par les simulacres. Les angles des simulacres s'émousent par le frottement quand ils doivent traverser beaucoup d'air ; voilà pourquoi les tours carrées paraissent rondes de loin.

Le son est composé d'atomes ; car on s'épuise et on maigrit

quand on parle beaucoup. Des atomes anguleux composent les voix rauques, des atomes lisses composent les voix douces.

Passons les goûts et les odeurs ; voyons comment s'expliquent l'imagination et la pensée. Ce ne sera pas long, nous dit le poète.

Nunc age, quæ moveant animum res, accipe ; et unde,  
Quæ veniunt, veniant in mentem, percipe paucis (IV, 724).

La cause en est encore dans les simulacres ; mais ceux-ci sont beaucoup plus déliés que ceux de la vision. Aussi ils pénètrent tout le corps et excitent les subtils atomes de l'*animus*. Si nous sommes maîtres de penser à ce que nous voulons, ce n'est pas que les simulacres accourent à notre appel ; c'est que d'une part, il s'en présente sans cesse un nombre immense et de toutes les espèces, et que, d'autre part, l'esprit ne peut les voir qu'à la condition de se tendre, de faire attention, car ils sont si ténus. Dans cette innombrable et continuelle invasion, l'esprit choisit à son gré ceux pour lesquels il veut se tendre ; il y prête attention, les voit et ne voit pas les autres.

Quant au mouvement volontaire, en voici l'explication : les simulacres en font naître l'idée ; la volonté en résulte, *inde voluntas fit* ; l'*animus* ébranle l'*anima*, celle-ci ébranle le corps et le mouvement s'accomplit. Si Lucrèce n'avait pas logé l'*animus* au beau milieu de la poitrine, on pourrait voir ici la description de l'ébranlement cérébral, suivi de l'ébranlement nerveux et de la contraction musculaire.

On voudrait bien apprendre comment il se fait que cette attention et cette volonté ne sont pas entièrement nécessitées par les simulacres qui les excitent. C'est ici qu'il eût fallu développer et appliquer la théorie du *clinamen*. Il faut croire que Lucrèce ne savait rien de plus précis là-dessus que ce qu'il en a dit au second livre, car il n'y revient plus.

Le livre V renferme la géologie, la biologie, la linguistique, la science des religions, la technologie et la sociologie.

Jetons un coup d'œil sur cette astronomie indépendante du calcul et de l'observation. Elle n'a rien emprunté à Aristarque, ni à l'école d'Alexandrie. Elle ignore l'existence des planètes. Le soleil et la lune, suivant elle, ne sont pas plus grands qu'ils ne paraissent à nos yeux.

Quam nostris oculis, qua cernimus, esse videtur (V, 577).

Aussi faut-il une vingtaine de vers pour expliquer comment tant de lumière peut venir d'un si petit soleil, *tantulus sol*. Le vent pourrait bien être la cause qui fait osciller ces astres entre les deux tropiques. Pourquoi pas, nous dit-on, puisqu'il parvient à

déplacer les nuages ? Il n'est pas improbable que tous les soirs les atomes du soleil se dispersent dans l'espace, et que tous les matins un nouveau soleil se reforme à l'orient. Il en est de même pour la lune. Les éclipses de ces deux grandes lumières pourraient bien n'avoir d'autres cause que le départ momentané de leurs atomes ignés.

Arrivé là, le poète nous avertit qu'il a vraiment résolu tous les problèmes des cieux :

Magni per cœrula mundi  
Qua fieri quidquid pisset ratione, resolvi (V. 770) ;

et il passe aux traités suivants du même livre.

Il n'a réservé pour le sixième que la météorologie ; encore lui semble-t-il superflu de tout expliquer en détail, tant la chose est facile. Ainsi, après plus de quatre cents vers consacrés au tonnerre, à l'éclair, à la foudre, à la pluie et aux nuages, il nous déclare que les autres météores tels que la neige, les vents, la grêle, les frimas, la gelée, n'offrent absolument aucune difficulté, quand on connaît bien les principes de la théorie atomique.

Cœtera quæ sursum crescunt, sursumque creantur  
Et, quæ concrescunt in nubibus omnia, prorsum  
Omnia, nix, ventel, grando, gelldæque prulnæ,  
Et vis magna geli, magnum duramen aquarum,  
Et môra, quæ fluvios passim refrenat ; aventels  
Perfacile est tamen hæc reperire animoque videre,  
Omnia quo pacto flant ; qua reve creentur,  
Quom bene cognoris, elementels reddita quæ sint (VI, 527.)

Puis il explique sans peine les tremblements de terre, l'invariabilité du niveau des mers, les éruptions de l'Etna, les inondations du Nil, les phénomènes de l'Averne, les variations de la température des sources, l'action de l'aimant sur le fer, et les maladies pestilentielles.

Dans tout ce poème où l'on trouve tant de choses expliquées, on ne rencontre pas une seule expérience, pas une seule observation intentionnelle, pas une seule mesure. Tel était de l'école d'Epicure, qui fut en réalité, quoi qu'on en ait dit à Belfast, la plus anti-scientifique de toutes les écoles de la Grèce. Toutes ces explications, qui valent à peine la *virtus dormitiva* de l'opium, peuvent aujourd'hui nous faire sourire ; mais elles devaient bien désappointer les lecteurs contemporains. Aussi nous concevons aisément le mépris de Cicéron pour Epicure, nous concevons qu'il lui reproche d'avoir été lui-même un ignorant, et d'avoir empêché les autres de s'instruire (1).

(1) *De fin bon et mal*, I, 6, 7.

Voilà pourtant les hommes que M. Tyndall a voulu, à cause de leur "opposition à l'anthropomorphisme," donner pour ancêtres à la science moderne. Voilà la doctrine ridicule et essentiellement stérile, qu'il a présentée comme la source du progrès. L'exposé que nous venons d'en faire montre suffisamment l'inanité de cette prétention. Aucun de ses principes ne fait aujourd'hui partie de la science. Ce vieux système, fils de l'athéisme et de l'ignorance, ne ressemble à notre théorie atomique, que comme l'aiguille aimantée de Claude et de Jean ressemble au télégraphe électrique.

Ne venez donc pas, au nom de ce système et de cette ressemblance, réclamer pour l'irréligion le prestige du progrès scientifique. Voici déjà vingt-trois siècles que l'irréligion a pénétré sur le terrain de la science. Elle n'y a pas fait une seule découverte. La science a marché depuis lors, et si elle n'a pas expulsé complètement le matérialisme, elle l'a du moins fait reculer. Mais depuis lors aussi, il s'est produit un fait beaucoup plus important que tous les progrès de la science. Le flambeau du christianisme s'est levé sur l'humanité. Un phare a été bâti sur le roc, et nous voyons briller à son sommet la lumière éternelle qui éclaire tout homme en ce monde. Vous avez beau fermer les yeux, et rappeler à grands cris les ténèbres. Les ténèbres ne reviendront pas, le phare est là pour toujours et ses rayons vous pénètrent malgré vous. C'est donc en vain que vous conviez les hommes à reculer avec vous de vingt siècles. Ils vous répondront toujours avec un autre grand poète, à peine plus chrétien que Lucrèce :

Quand Horace, Lucrèce et le vieil Epicure,  
Assis à mes côtés, m'appelleraient heureux,  
Et quand ses grands amants de l'antique nature  
Me chanteraient la joie et le mépris des dieux,  
Je leur dirais à tous : "Quoi que nous puissions faire,  
Je souffre, il est trop tard ; le monde s'est fait vieux,  
Une immense espérance à traversé la terre ;  
Malgré nous, vers le ciel, il faut lever les yeux (1) !"

---

(1) Alfred de Musset, *L'espoir en Dieu*.

(à continuer)

# LE PAYS DES FOURRURES

(suite)

## CHAPITRE VII

UN FEU ET UN CRI.

Et ils reprirent leur première direction vers le sud. Mais alors ces hommes courageux s'exposaient à un danger terrible, et ils le savaient bien tous deux, sans s'être communiqué leur pensée. En effet, cette partie de l'île Victoria, sur laquelle ils s'aventuraient en ce moment, déjà disloquée sur un long espace, pouvait s'en séparer d'un instant à l'autre. Si l'entaille se creusait plus avant sous la dent du ressac, elle les eût inmanquablement entraînés à la dérive ! Mais ils n'hésitèrent pas, et ils s'élancèrent dans l'ombre, sans même se demander si le chemin ne leur manquerait pas au retour !

Que de pensées inquiétantes assiégeaient alors le lieutenant Hobson ! Pouvait-il espérer désormais que l'île résistât jusqu'à l'hiver ? N'était-ce pas là le commencement de l'inévitable rupture ? Si le vent ne la jetait pas à la côte, n'était-elle pas condamnée à périr avant peu, à s'effronder, à se dissoudre ? Quelle effroyable perspective, et quelle chance restait-il aux infortunés habitants de cet icefield !

Cependant, battus, brisés par les coups de la rafale, ces deux hommes énergiques, que soutenait le sentiment d'un devoir à accomplir, allaient toujours. Ils arrivèrent ainsi à la lisière de cette vaste futaie, qui confinait au cap Michel. Il s'agissait alors de la



traverser, afin d'atteindre au plus tôt le littoral, Jasper Hobson et le sergent Long s'engagèrent donc sous la futaie, au milieu de la plus profonde obscurité, au milieu de ce tonnerre que le vent faisait à travers les sapins et les bouleaux. Tout craquait autour d'eux. Les branches brisées les fouettaient au passage. A chaque instant, ils couraient le risque d'être écrasés par la chute d'un arbre, ou ils se heurtaient à des souches rompues qu'ils ne pouvaient apercevoir dans l'ombre. Mais alors, ils n'allaient plus au hasard, et les mugissements de la mer guidaient leurs pas à travers le taillis ! Ils entendaient ces énormes retombées des lames qui déferlaient avec un épouvantable bruit, et même plus d'une fois, ils sentirent le sol, évidemment aminci, trembler à leur choc. Enfin, se tenant par la main pour ne point s'égarer, se soutenant, se relevant quand l'un d'eux buttait contre quelque obstacle, ils arrivèrent à la lisière opposée de la futaie.

Mais là, un tourbillon les arracha l'un à l'autre. Ils furent violemment séparés, et, chacun de son côté, jetés à terre.

« Sergent ! sergent ! où êtes-vous ? » cria Jasper Hobson de toute la force de ses poumons.

—Présent, mon lieutenant ! » hurla le sergent Long.

Puis, rampant tous deux sur le sol, ils essayèrent de se rejoindre. Mais il semblait qu'une main puissante les clouât sur place. Enfin, après des efforts inouïs, ils parvinrent à se rapprocher, et, pour prévenir toute séparation ultérieure, ils se lièrent l'un l'autre à la ceinture ; puis ils rampèrent sur le sable, de manière à gagner une légère estumescence que dominait un maigre bouquet de sapins. Ils y arrivèrent enfin, et là, un peu abrités, ils creusèrent un trou dans lequel ils se blottirent, exténués, rompus, brisés !

Il était onze heures et demie du soir.

Jasper Hobson et son compagnon demeurèrent ainsi pendant plusieurs minutes sans prononcer une parole. Les yeux à demi clos, ils ne pouvaient plus remuer, et une sorte de torpeur, d'irrésistible somnolence, les envahissait, pendant que la bourrasque secouait au-dessus d'eux les sapins qui craquaient comme les os d'un squelette. Toutefois, ils résistèrent au sommeil, et quelques gorgées de brandevin, puisées à la gourde du sergent, les ranimèrent à propos.

« Pourvu que ces arbres tiennent, dit le lieutenant Hobson.

—Et pourvu que notre trou ne s'en aille pas avec eux ! ajouta le sergent en s'arc-boutant dans ce sable mobile.

—Enfin, puisque nous voilà ici, dit Jasper Hobson, à quelques pas seulement du cap Michel, puisque nous sommes venus pour regarder, regardons ! Voyez-vous, sergent Long, j'ai comme un

pressentiment que nous ne sommes pas loin de la terre ferme, mais enfin ce n'est qu'un pressentiment ! »

Dans la position qu'ils occupaient, les regards du lieutenant et de son compagnon auraient embrassé les deux tiers de l'horizon du sud, si cet horizon eût été visible. Mais, en ce moment, l'obscurité était absolue, et, à moins qu'un feu n'apparût, ils se voyaient obligés d'attendre le jour pour avoir connaissance d'une côte, dans le cas où l'ouragan les aurait suffisamment rejetés dans le sud. \*

Or, — le lieutenant l'avait dit à Mrs. Paulina Barnett, — les pêcheries ne sont pas rares sur cette partie de l'Amérique septentrionale qui s'appelle la Nouvelle-Géorgie. Cette côte compte aussi de nombreux établissements, dans lesquels les indigènes recueillent des dents de mammoths ; car ces parages recèlent en grand nombre des squelettes de ces grands antédiluviens, réduits à l'état fossile. A quelques degrés plus bas, s'élève New-Arkhangel, centre de l'administration qui s'étend sur tout l'archipel de îles Aléoutiennes, et chef-lieu de l'Amérique russe. Mais les chasseurs fréquentent plus assidûment les rivages de la mer polaire, depuis surtout que la Compagnie de la Baie d'Hudson a pris à bail les territoires de chasse que la Russie exploitait autrefois. Jasper Hobson, sans connaître ce pays, connaissait les habitudes des agents qui le visitaient à cette époque de l'année, et il était fondé à croire qu'il y rencontrerait des compatriotes, des collègues même, ou, à leur défaut, quelque parti de ces Indiens nomades qui courent le littoral.

Mais Jasper Hobson avait-il raison d'espérer que l'île Victoria eût été repoussée vers la côte ?

« Oui, cent fois oui ! répéta-t-il au sergent. Voilà sept jours que ce vent du nord-est souffle en ouragan. Je sais bien que l'île, très-plate, lui donne peu de prise, mais, cependant, ses collines, ses futaies, tendues ça et là comme des voiles, doivent céder quelque peu à l'action du vent. En outre, la mer qui nous porte subit aussi cette influence, et il est bien certain que les grandes lames courent vers la côte. Il me paraît donc impossible que nous ne soyons pas sortis du courant qui nous entraînait dans l'ouest, impossible que nous n'ayons pas été rejetés au sud. Nous n'étions, à notre dernier relèvement, qu'à deux cents milles de la terre, et, depuis sept jours.....

— Tous vos raisonnements sont justes, mon lieutenant, répondit le sergent Long. D'ailleurs, si nous avons l'aide du vent, nous avons aussi l'aide de Dieu, qui ne voudra pas que tant d'infortunés périssent, et c'est en lui que je mets tout mon espoir ! »

Jasper Hobson et le sergent parlaient ainsi en phrases coupées.

par les bruits de la tempête. Leurs regards cherchaient à percer cette ombre épaisse, que des lambeaux d'un brouillard échevelé par l'ouragan rendaient encore plus opaque. Mais pas un point lumineux n'étincelait dans cette obscurité.

Vers une heure et demie du matin, l'ouragan éprouva une accalmie de quelques minutes. Seule, la mer, effroyablement démontée, n'avait pu modérer ses mugissements. Les lames déferlaient les unes sur les autres avec une violence extrême.

Tout d'un coup, Jasper Hobson, saisissant le bras de son compagnon, s'écria :

—Sergent, entendez-vous ?...

—Quoi ?

—Le bruit de la mer.

—Oui, mon lieutenant, répondit le sergent Long, en prêtant plus attentivement l'oreille. et, depuis quelques instants, il me semble que ce fracas des vagues...

—N'est plus le même..... n'est-ce pas, sergent..... écoutez..... écoutez..... c'est comme le bruit d'un ressac..... on dirait que les lames se brisent sur des roches !.....”

Jasper Hobson et le sergent Long écoutèrent avec une extrême attention. Ce n'était évidemment plus ce bruit monotone et sourd des vagues qui s'entrechoquent au large, mais ce roulement retentissant des nappes liquides lancées contre un corps dur et que répercute l'écho des roches. Or, il ne se trouvait pas un seul rocher sur le littoral de l'île, qui n'offrait qu'une lisière peu sonore, faite de terre et de sable.

Jasper Hobson et son compagnon ne s'étaient-ils point trompés ? Le sergent essaya de se lever afin de mieux entendre, mais il fut aussitôt renversé par la bourrasque, qui venait de reprendre avec une nouvelle violence. L'accalmie avait cessé, et les sifflements de la rafale éteignaient alors les mugissements de la mer, et avec eux cette sonorité particulière qui avait frappé l'oreille du lieutenant.

Que l'on juge de l'anxiété des deux observateurs. Ils s'étaient blottis de nouveau dans leur trou, se demandant s'il ne leur faudrait pas, par prudence, quitter cet abri, car ils sentaient le sable s'ébouler sous eux et le bouquet de sapins craquer jusque dans ses racines. Mais ils ne cessaient de regarder vers le sud. Toute leur vie se concentrait alors dans leur regard, et leurs yeux fouillaient incessamment cette ombre épaisse, que les premières lueurs de l'aube ne tarderaient pas à dissiper.

Soudain, un peu avant deux heures et demie du matin, le sergent Long s'écria :

— J'ai vu !

— Quoi ?

— Un feu !

— Un feu ?

— Oui !..... là..... dans cette direction ! ”

Et du doigt le sergent indiquait le sud-ouest. S'était-il trompé ? Non, car Jasper Hobson, regardant aussi, surprit une lueur indécise dans la direction indiquée.

— Oui ! s'écria-t-il, oui ! sergent ! un feu ! la terre est là !

— A moins que ce feu ne soit un feu de navire ! répondit le sergent Long.

— Un navire à la mer par un pareil temps ! s'écria Jasper Hobson, c'est impossible ! Non ! non ! la terre est là, vous dis-je, à quelques milles de nous !

— Eh bien ! faisons un signal !

— Oui, sergent, répondons à ce feu du continent par un feu de notre île ! ”

Ni le lieutenant Hobson ni le sergent n'avaient de torche qu'ils pussent enflammer. Mais au-dessus d'eux se dressaient ces sapins résineux que l'ouragan tordait.

— Votre briquet, sergent, ” dit Jasper Hobson.

Le sergent Long battit son briquet et enflamma l'amadou ; puis, rampant sur le sable, il s'éleva jusqu'au pied du bouquet d'arbres. Le lieutenant le rejoignit. Le bois mort ne manquait pas. Ils l'entassèrent à la racine même des pins, ils l'allumèrent, et, le vent aidant, la flamme se communiqua au bouquet tout entier.

— Ah ! s'écria Jasper Hobson, puisque nous avons vu, on doit nous voir aussi ! ”

Les sapins brûlaient avec un éclat livide et projetaient une flamme fuligineuse, comme eût fait une énorme torche. La résine crépitait dans ces vieux troncs, qui furent rapidement consumés. Bientôt les derniers pétilllements se firent entendre et tout s'éteignit.

Jasper Hobson et le sergent Long regardaient si quelque nouveau feu répondrait au leur.....

Mai rien. Pendant dix minutes environ, ils observèrent, espérant retrouver ce point lumineux qui avait brillé un instant, et ils désespéraient de revoir un signal quelconque,—quand, soudain, un cri se fit entendre, un cri distinct, un appel désespéré qui venait de la mer !

Jasper Hobson et le sergent Long, dans une effroyable anxiété, se laissèrent glisser jusqu'au rivage.....

Le cri ne se renouvela plus.

Cependant, depuis quelques minutes, l'aube se faisait peu à peu.

Il semblait même que la violence de la tempête diminuât avec la réapparition du soleil. Bientôt la clarté fut assez forte pour permettre au regard de parcourir l'horizon .....

Il n'y avait pas une terre en vue, et le ciel et la mer se confondaient toujours sur une même ligne d'horizon !

## CHAPITRE VIII.

UNE EXCURSION DE MRS. PAULINA BARNETT

Pendant toute la matinée, Jasper Hobson et le sergent Long errèrent sur cette partie du littoral. Le temps s'était considérablement modifié. La pluie avait presque entièrement cessé, mais le vent, avec une brusquerie extraordinaire, venait de sauter au sud-est, sans que sa violence eût diminué. Circonstance extrêmement fâcheuse ! Ce fut un surcroît d'inquiétude pour le lieutenant Hobson, qui dut renoncer, dès lors, à tout espoir d'atteindre la terre ferme.

En effet, ce coup de vent de sud-est ne pouvait plus qu'éloigner l'île errante du continent américain, et la rejeter dans les courants si dangereux qui portaient au nord de l'Océan Arctique.

Mais pouvait-on affirmer que l'île fût jamais rapprochée de la côte pendant cette nuit terrible ? N'était-ce qu'un pressentiment du lieutenant Hobson, et qui ne s'était pas réalisé ? L'atmosphère était assez nette alors, la portée du regard pouvait s'étendre sur un rayon de plusieurs milles, et, cependant, il n'y avait pas même l'apparence d'une terre. Ne devait-on pas en revenir à l'hypothèse du sergent, et supposer qu'un bâtiment avait passé la nuit en vue de l'île, qu'un feu de bord avait apparu un instant, qu'un cri avait été jeté par quelque marin en détresse ? Et ce bâtiment, ne devait-il pas avoir sombré dans la tourmente ?

En tout cas, quelle que fût la cause, on ne voyait pas une épave en mer, pas un débris sur le rivage. L'Océan, contrarié maintenant par ce vent de terre, se soulevait en lames énormes auxquelles un navire eût difficilement résisté !

« Eh bien, mon lieutenant, dit le sergent Long, il faut bien en prendre son parti !

— Il le faut, sergent, répondit Jasper Hobson, en passant la main sur son front, il faut rester sur notre île, il faut attendre l'hiver ! Lui seul peut nous sauver ! »

Il était midi alors. Jasper Hobson, voulant arriver avant le soir au fort Espérance, reprit aussitôt le chemin du cap Bathurst. Son compagnon et lui furent encore aidés au retour par le vent qui les prenait encore de dos. Ils étaient très-inquiets, et se demandaient non sans raison, si l'île n'avait pas achevé de se séparer en deux parties pendant cette lutte des éléments. L'entaille observée la veille ne s'était-elle pas prolongée sur toute sa largeur ? N'étaient-ils pas maintenant séparés de leurs amis ? Tout cela, ils pouvaient le craindre.

Ils arrivèrent bientôt à la futaie, qu'ils avaient traversée la veille. Des arbres, en grand nombre, gisaient sur le sol, les uns brisés par le tronc, les autres déracinés, arrachés de cette terre végétale dont la mince couche ne leur donnait pas un point d'appui suffisant. Les feuilles envolées ne laissaient plus apercevoir que de grimaçantes silhouettes, qui cliquetaient bruyamment au vent du sud-est.

Deux milles après avoir dépassé ce taillis dévasté, le lieutenant Hobson et le sergent Long arrivèrent au bord de cette entaille dont ils n'avaient pu reconnaître les dimensions dans l'obscurité. Ils l'examinèrent avec soin. C'était une fracture large de cinquante pieds environ, coupant le littoral à mi-chemin à peu près du cap Michel et de l'ancien port Barnett, et formant une sorte d'estuaire qui s'étendait à plus d'un mille et demi dans l'intérieur. Qu'une nouvelle tempête provoquât l'agitation de la mer, et l'entaille s'ouvrirait de plus en plus !

Le lieutenant Hobson, s'étant rapproché du littoral, vit, en ce moment, un énorme glaçon qui se détacha de l'île et s'en alla à la dérive.

“ Oui ! murmura le sergent Long, c'est là le danger ! ”

Tous deux revinrent alors d'un pas rapide dans l'ouest, afin de tourner l'énorme entaille, et, à partir de ce point, ils se dirigèrent directement vers le fort Espérance.

Ils n'observèrent aucun autre changement sur leur route. A quatre heures, ils franchissaient la poterne de l'enceinte et trouvaient tous leurs compagnons vaquant à leurs occupations habituelles.

Jasper Hobson dit à ses hommes qu'il avait voulu une dernière fois, avant l'hiver, chercher quelque trace du convoi promis par le capitaine Craventy, mais que ses recherches avaient été vaines.

“ Allons, mon lieutenant, dit Marbre, je crois qu'il faut renoncer définitivement, pour cette année du moins, à voir nos camarades du fort Reliance ? ”

—Je le crois aussi, Marbre, ” répondit simplement Jasper Hobson, et il rentra dans la salle commune.

Mrs. Paulina Barnett et Madge furent mises au courant des deux faits qui avaient marqué l'exploration du lieutenant ; l'apparition du feu, l'audition du cri. Jasper Hobson affirma que ni son sergent ni lui n'avaient pu être le jouet d'une illusion. Le feu avait été réellement vu, le cri réellement entendu. Puis, après mûres réflexions, tous furent d'accord sur ce point : qu'un navire en détresse avait passé pendant la nuit en vue de l'île, mais que l'île ne s'était point approchée du continent américain.

Cependant, avec le vent du sud-est, le ciel se nettoyait rapidement et l'atmosphère se dégageait des vapeurs qui l'obscurcissaient. Jasper Hobson put espérer, non sans raison, que le lendemain il serait à même de faire son point.

Et en effet, la nuit fut plus froide, et une neige fine tomba, qui couvrit tout le territoire de l'île. Le matin, en se levant, Jasper Hobson put saluer ce premier symptôme de l'hiver.

On était au 2 septembre. Le ciel se dégagait peu à peu des vapeurs qui l'embrumaient. Le soleil parut. Le lieutenant l'attendait. A midi, il fit une bonne observation de latitude, et, vers deux heures, un calcul d'angle honoraire qui lui donna sa longitude.

Le résultat de ses observations fut :

Latitude : 70° 57' ;

Longitude : 170° 30'.

Ainsi donc, malgré la violence de l'ouragan, l'île errante s'était à peu près maintenue sur le même parallèle. Seulement, le courant l'avait encore reportée dans l'ouest. En ce moment, elle se trouvait par le travers du détroit de Behring, mais à quatre cents milles, au moins, dans le nord du cap Oriental et du cap du Prince-de-Galles, qui marquent la partie la plus resserrée du détroit.

Cette nouvelle situation était plus grave. L'île se rapprochait chaque jour de ce dangereux courant du Kamptchatka qui, s'il la saisissait dans ses eaux rapides, pouvait l'entraîner loin vers le nord ! Evidemment, avant peu, son destin serait décidé. Ou elle s'immobiliserait entre les deux courants contraires, en attendant que la mer se solidifiât autour d'elle, ou elle irait se perdre dans les solitudes des régions hyperboréennes !

Jasper Hobson, très-péniblement affecté, mais voulant cacher ses inquiétudes, rentra seul dans sa chambre et ne parut plus de la journée. Ses cartes sous les yeux, il employa tout ce qu'il possédait d'invention, d'ingéniosité pratique, à imaginer quelque solution.

La température, pendant cette journée, s'abaissa de quelques

degrés encore, et les brumes qui s'étaient levées le soir, au-dessus de l'horizon du sud-est, retombèrent en neige pendant la nuit suivante. Le lendemain, la couche blanche s'étendait sur une hauteur de deux pouces. L'hiver approchait enfin.

Ce jour-là, 3 septembre, Mrs. Paulina Barnett résolut de visiter sur une distance de quelques milles cette portion du littoral qui s'étendait entre le cap Bathurst et le cap Esquimau. Elle voulait reconnaître les changements que la tempête avait pu produire pendant les jours précédents. Très-certainement, si elle eût proposé au lieutenant Hobson de l'accompagner dans cette exploration, celui-ci l'eût fait sans hésiter, Mais ne voulant pas l'arracher à ses préoccupations, elle se décida à partir sans lui, en emmenant Madge avec elle. Il n'y avait, d'ailleurs, aucun danger à craindre. Les seuls animaux réellement redoutables, les ours, semblaient avoir tous abandonné l'île à l'époque du tremblement de terre. Deux femmes pouvaient donc, sans imprudence, se hasarder aux environs du cap, pour une excursion qui ne devait durer que quelques heures.

Madge accepta sans faire aucune réflexion la proposition de Mrs. Paulina Barnett, et toutes deux, sans avoir prévenu personne, dès huit heures du matin, armées du simple couteau à neige, la gourde et le bissac au côté, elles se dirigèrent vers l'ouest, après avoir descendu les rampes du cap Bathurst.

Déjà le soleil se traînait languissamment au-dessus de l'horizon, car il ne s'élevait dans sa culmination que de quelques degrés à peine. Mais ses obliques rayons étaient clairs, pénétrants, et ils fondaient encore la légère couche de neige en de certains endroits directement exposés à leur action dissolvante.

Des oiseaux nombreux, ptarmigans, guillemots, puffins, des oies sauvages, des canards de toutes espèces, volaient par bandes et animaient le littoral. L'air était rempli du cri de ces volatiles, qui couraient incessamment du lagon à la mer, suivant que les eaux douces ou les eaux salées les attiraient.

Mrs. Paulina Barnett put observer alors combien les animaux à fourrures, martres, hermines, rats musqués renards, étaient nombreux aux environs du fort Espérance. La factorerie eût pu sans peine remplir ses magasins. Mais à quoi bon, maintenant ! Ces animaux inoffensifs, comprenant qu'on ne les chasserait pas, allaient, venaient sans crainte jusqu'au pied même de la palissade et se familiarisaient de plus en plus. Sans doute, leur instinct leur avait appris qu'ils étaient prisonniers dans cette île, prisonniers comme ses habitants, et un sort commun les rapprochait. Mais chose assez singulière et que Mrs. Paulina Barnett avait parfaite-



ment remarquée, c'est que Marbre et Sabine, ces deux enragés chasseurs, obéissaient sans aucune contrainte aux ordres du lieutenant qui leur avait prescrit d'épargner absolument les animaux à fourrures, et ils ne semblaient pas éprouver le moindre désir de saluer d'un coup de fusil ce précier. Renards et autres n'avaient pas encore, il est vrai, leur robe hivernale, ce qui en diminuait notablement la valeur, mais ce motif ne suffisait pas à expliquer l'extraordinaire indifférence des deux chasseurs à leur endroit.

Cependant, tout en marchant d'un bon pas, Mrs. Paulina Barnett et Madge, causant de leur étrange situation, observaient attentivement la lisière de sable qui formait le rivage. Les dégâts que la mer y avait causés récemment étaient très-visibles. Des éboulis nouvellement faits laissaient voir ça et là des cassures neuves, parfaitement reconnaissables. La grève, rongée en certaines places, s'était même abaissée dans une inquiétante proportion, et, maintenant, les longues lames s'étendaient là où le rivage accore leur opposait autrefois une insurmontable barrière. Il était évident que quelques portions de l'île s'étaient enfoncées et ne faisaient plus qu'effleurer le niveau moyen de l'Océan.

« Ma bonne Madge, dit Mrs. Paulina Barnett, en montrant à sa compagne de vastes étendues du sol sur lesquelles les vagues couraient en déferlant, notre situation a empiré pendant cette funeste tempête ! Il est certain que le niveau général de l'île s'abaisse peu à peu. Notre salut n'est plus, désormais, qu'une question de temps ! L'hiver arrivera-t-il assez vite ? Tout est là ?

— L'hiver arrivera, ma fille, répondit Madge avec son inébranlable confiance. Voici déjà deux nuits que la neige tombe. Le froid commence à se faire là-haut, dans le ciel, et j'imagine volontiers que c'est Dieu qui nous l'envoie.

— Tu as raison, Madge, reprit la voyageuse, il faut avoir confiance. Nous autres femmes, qui ne cherchons pas la raison physique des choses, nous devons ne pas désespérer là où des hommes instruits désespéraient peut-être. C'est une grâce d'état. Malheureusement, notre lieutenant ne peut raisonner comme nous. Il sait le pourquoi des faits, il réfléchit, il calcule, il mesure le temps qui nous reste, et je le vois bien près de perdre tout espoir !

— C'est pourtant un homme énergique et un cœur courageux, répondit Madge.

— Oui, ajouta Mrs. Paulina Barnett, et il nous sauvera, si notre salut est encore dans la main de l'homme ! »

A neuf heures, Mrs. Paulina Barnett et Madge avaient franchi une distance de quatre milles. Plusieurs fois, il leur fallut abandonner la ligne du rivage et remonter à l'intérieur de l'île, afin de

tourner des portions basses du sol déjà envahies par les lames. En de certains endroits, les dernières traces de la mer, s'étaient portées à une distance d'un demi-mile, et, là, l'épaisseur de l'icefield devait être singulièrement réduite. Il était donc à craindre qu'il ne cédât sur plusieurs points, et que, par suite de cette fracture, il ne formât des anses ou des baies nouvelles sur le littoral.

A mesure qu'elle s'éloignait du fort Espérance, Mrs. Paulina Barnett remarqua que le nombre des animaux à fourrures diminuait singulièrement. Ces pauvres bêtes se sentaient évidemment plus rassurées par la présence de l'homme, dont jusqu'ici elles redoutaient l'approche, et elles se massaient plus volontiers aux environs de la factorerie. Quant aux fauves que leur instinct n'avait point entraînés en temps utile hors de cette île dangereuse, ils devaient être rares. Cependant, Mrs. Paulina Barnett et Madge aperçurent quelques loups errant au loin dans la plaine, sauvages carnassiers que le danger commun ne semblait pas avoir encore apprivoisés. Ces loups, d'ailleurs, ne s'approchèrent pas et disparurent bientôt derrière les colines méridionales du lagon.

« Que deviendront, demanda Madge, ces animaux emprisonnés comme nous dans l'île, et que feront-ils, lorsque toute nourriture leur manquera et que l'hiver les aura affamés ?

(à continuer)

## LA NUIT PORTE CONSEIL

---

Tout le monde connaît le proverbe : " Il ne faut pas remettre au lendemain ce qui peut se faire le jour même. " Ce proverbe-là a raison, pourvu que la chose à faire ne soit pas très-grave ; auquel cas il est sage de prendre le temps de réfléchir et pour cela de différer au moins jusqu'au jour suivant.

" La nuit porte conseil " est un proverbe aussi vrai au moins que le précédent. Il y a dans le silence de la nuit, dans le calme des sens et de l'imagination qui suit le sommeil, et jusques dans les réflexions faites durant l'insomnie, je ne sais quel apaisement très-profitable aux sages déterminations et aux mesures prudentes. Que de gens se sont bien trouvés de laisser la nuit s'écouler entre leur projet et sa réalisation ! C'est surtout lorsqu'on est sous le coup de la colère, de l'indignation, de l'amour-propre froissé, du dépit, qu'il est prudent d'attendre à la prochaine aurore. Défiez-vous particulièrement des lettres. Les paroles volent, mais les écrits restent. Une lettre est sitôt écrite et jetée à la poste ! Règle générale : on ne doit pas écrire une lettre sous le coup d'un sentiment violent et passionné. Que si on l'écrit il faut laisser cette éloquence se refroidir ; je veux dire qu'il faut se relire au bout de vingt-quatre heures. Il suffit d'une lettre hâtivement rédigée et expédiée pour amener un procès, briser une carrière, rompre les liens d'une vieille amitié, etc., etc. Les gens très-prudents écrivent le moins possible et se relisent trois fois plutôt que deux.

Comme selon un autre proverbe les exemples frappent plus que les préceptes, écoutez, cher lecteur, l'histoire suivante :

Si quelqu'un avait un droit incontestable à de l'avancement, c'était M. Des Mares, un fonctionnaire d'une grande administration, en résidence à Bordeaux. Ses rivaux eux-mêmes disaient tous que le poste de directeur lui était dû en toute justice lorsqu'il deviendrait vacant.

Le poste en question vint à vaquer, et non-seulement M. Des Mares ne l'obtint pas, mais il le vit donner à un M. Jauvion, beaucoup plus jeune que lui et sans autres mérites que l'art de flatter et une grande flexibilité de l'épine dorsale. Ajoutez à cela que M. Jauvion détestait M. Des Mares et lui avait déjà rendu plusieurs mauvais services.

Pour que le plaisir fût complet, la nomination de son rival n'avait été connue de M. Des Maures que par le journal officiel et après que cinq ou six lettres officieuses lui avaient annoncé sa propre nomination à lui.

M. Des Mares saisit sa plume et, sans hésitation ni ratures, écrivit au ministre une lettre dans laquelle il donnait sa démission, motivée. Il allait envoyer cette pièce à la poste lorsque l'idée lui vint de surseoir jusqu'au lendemain. La nuit fut agitée et sans sommeil.

Vers le matin, M. Des Mares ayant fait appel à tout son sang-froid put réfléchir froidement.

—Pourquoi, se demanda-t-il, veux-je envoyer ma démission au ministre ?

—Parce que, se répondit-il, le ministre vient de me faire un passe-droit et une injustice. C'est très-bien, continua-t-il, mais je donne ma démission surtout parce que mon amour-propre est froissé. Amour-propre est-il bien le terme exact ? N'est-ce pas orgueil qu'il faudrait dire ? Oui ! je souffre dans mon orgueil qui se révolte à la pensée de recevoir des ordres de M. Jauvion. Or, si je n'ai pas oublié mon catéchisme, l'orgueil est un péché grave. Il n'est pas étonnant que ma conscience en soit là. Depuis quelque temps mon christianisme tourne à l'honnêteté simple et pure. Prières, messes, lectures sérieuses je néglige tout. Ma dernière confession remonte à Pâques, c'est-à-dire à dix mois. Il n'est pas étonnant que je sois mal préparé à supporter l'humiliation qui m'arrive. Si j'allais entendre la messe ? J'aurai toujours le temps d'être de retour à la maison pour relire ma lettre et la jeter à la poste.

M. Des Mares alla entendre la messe qui—circonstance extraordinaire—fut dite par un vieux prêtre, son confesseur.

—Si je me confessais ? pensa M. Des Mares. C'est l'affaire d'une demi-heure. Ma lettre ne sera pas retardée pour cela.

Il se confessa et rentra chez lui.

La première chose qu'il fit fut de jeter au feu la lettre écrite la veille.

Dieu le récompensa de ce sacrifice.

Rendant enfin justice à ses services et en particulier à l'obéissance mêlée de dignité dont il fit preuve sous les ordres de M. Jauvion, les supérieurs de M. Des Mares l'appelèrent à Paris à une situation éminente.

Un cousin-germain de ce fonctionnaire, qui était capitaine de dragons, n'imita pas la sagesse de son parent. Cédant à l'irritation causée par les mauvais procédés d'un de ses chefs, il donna sa dé-

mission. La chose à peine faite, il la regretta vivement. Quinze années en s'écoulant ont augmenté plutôt que diminué ses regrets. Il est dur de n'être qu'un capitaine démissionnaire et un rentier oisif, lorsque les camarades de Saint-Cyr sont devenus colonels et généraux.

La langue française a un mot spécial pour dénommer la détermination prise sans réflexion et dans un moment de vivacité. Elle appelle cette détermination, un coup de tête. Gardons-nous tous des coups de tête, et pour cela, attendons au moins le lendemain lorsqu'il s'agit d'une mesure grave et décisive.

Il existe des personnes obligées plus spécialement à cette prudence, ce sont celles à qui leur fortune refuse l'indépendance et qui ont besoin de leur position. Il faut être insensé pour sacrifier dans un moment de colère ou de dépit une situation péniblement acquise, et dans tous les cas indispensable.

Que si on est époux et père, on n'est pas seulement insensé, on est coupable et même criminel.

Vous connaissez cet huissier de Molière qui, dans l'espoir des dommages-intérêts, tendait le dos au bâton en disant :

—Frappez ! j'ai une femme et quatre enfants à nourrir.

Pour descendre à cette bassesse, vous devez vous armer de patience si la Providence vous a remis le fardeau doux et sacré d'une famille.

Dans cette circonstance comme en tant d'autres, un grain d'humilité chrétienne est fort utile et empêche bien des sottises.

Ceux qui croiraient ces réflexions un peu oiseuses auraient tort.

On ne s'imagine pas les malheurs privés et les malheurs domestiques produits par un mouvement de vivacité auquel on n'a pas su résister.

Et, au contraire, que de situations modestes et même brillantes sont dues à la modération, à la patience, à la possession de soi ? Je connais un industriel en voie de faire fortune qui a été simple ouvrier dans la manufacture où il est aujourd'hui associé. Il est à croire que Benoît ne serait pas ce qu'il est s'il avait riposté certain jour à la lettre de reproches immérités que lui adressa son patron. Ce n'était pas faute d'en avoir envie. Heureusement il remit la réponse au lendemain, et la nuit lui ayant porté conseil, il se décida à laisser passer la bourrasque sans rien répondre. Soyons patients, soyons calmes, réfléchissons avant d'agir, c'est le moyen d'éviter bien des sottises et bien des fautes.

JEAN GRANGE.

## CHRONIQUE PARISIENNE

---

Pour nous Français, plus que pour tout autre peuple, il ne semble pas qu'il puisse y avoir de belle fête chrétienne, sans prédication. Non-seulement c'est le complément obligé de ce que nous appelons nos grandes manifestations religieuses, mais la plus humble messe paroissiale du plus humble village semble froide, sans le prône de son curé.

Il est intéressant d'étudier à tous les points de vue, mais particulièrement au point de vue de l'histoire ecclésiastique contemporaine, les diverses phases de l'éloquence de la chaire depuis un siècle, et je le ferai dans une sorte de tableau—comme on disait autrefois—où je consignerai des faits et des observations plutôt que des appréciations proprement dites.

Faut-il débiter par une hardiesse qui peut sembler paradoxale ? Eh bien oui, on prêche mieux en ce moment en France qu'il y a cent ans ! A Dieu ne plaise que je refuse au vieux clergé de l'émigration la justice qui lui est due ! Jamais l'épiscopat, jamais le sacerdoce ne fut plus exemplaire dans ses mœurs, plus irréprochablement dévoué aux labeurs même les plus obscurs du sacré ministère. Mais, si dans son sein, les vertus sacerdotales n'étaient point rares—il faut le dire—les grands talents faisaient défaut.

Au point de vue oratoire surtout, ils donnaient une médiocre idée de ce qui s'était appelé dans le dernier siècle l'*Ecole de Massillon*, et les sermons de de M. de Boulogne, le prédicateur le plus vanté de l'Eglise de France sous le premier empire, ne sauraient engendrer de nos jours que le plus formidable ennui. Sans doute, il y a là des phrases bien faites, des tirades heureuses, des périodes bien cadencées ; mais nul effet qui ne fût connu et trop connu : rien ou presque rien qui ne fût prévu, et par conséquent émoussé d'avance : le convenu partout, le spontané nulle part.

Un évêque pieux et éclairé, un peu surfait d'abord par les lou-

anges publiques, mais trop diminué depuis par ceux qui ne l'ont point connu, Mgr. Frayssinous, essaya le premier de briser ce moule. L'apologétique étant le besoin capital des nouvelles générations toutes infectées de voltairianisme, ce n'était pas par des sermons dogmatiques qu'il fallait débiter, mais par ce que l'on a appelé depuis, des conférences.

Que devait-être la conférence ? et que fut-elle ? Un illustre académicien nous l'a dit à propos de celui qui en reste encore aujourd'hui l'initiateur et le modèle. " Des généralités hardies, plus propres à ouvrir de grandes perspectives que susceptibles de démonstrations rigoureuses ; le dogme exposé non dans ses mystères internes, mais dans ses rapports avec les besoins et l'histoire de l'humanité, *dessiné* pour ainsi dire du dehors, *par ses arêtes extérieures*,—et çà et là pourtant, de grands jours ménagés pour que le regard pût plonger dans ses profondeurs ; des assimilations parfois forcées, toujours saisissantes ; peu de textes de l'Écriture Sainte, mais d'une application lumineuse *et inattendue* ; beaucoup d'allusions aux souvenirs de la vie et de l'éducation communes, depuis ceux de l'antiquité classique jusqu'à ceux de la France révolutionnaire et impériale :—une grandeur constante dans les pensées, préservée de l'emphase par une expression dont le naturel n'est pas exempt d'un peu de calcul ; de loin en loin, une locution familière, un néologisme contemporain, qui a pour effet de reposer l'auditeur novice en théologie et de lui causer le même plaisir que fait au voyageur en pays lointain, l'accent subitement reconnu du lieu natal ; parfois enfin des élans de sensibilité, des retours sur sa jeunesse infidèle, des appels du cœur, plus perçants pourtant que tendres, comme le cri du pâtre qui rappelle la brebis qui s'égaré ; de cet ensemble résulte la prédication la plus féconde en contrastes, la plus inattendue dans ses saillies, la mieux faite pour enlever la foule, la plus impossible à prévoir et à imiter qui soit jamais....."

Ce ne fut point à Mgr. Frayssinous qu'il fût donné d'inaugurer la conférence, telle qu'elle vient d'être décrite ; ce fut au Père Lacordaire. Comment ce jeune prêtre livra et gagna cette grande bataille contre l'indifférence de son siècle, comment il fonda cette chaire de Notre-Dame si retentissante encore et si entourée, c'est ce qu'il faut lire dans les ouvrages et les journaux de 1835, mais plus particulièrement dans l'histoire aujourd'hui un peu plus refroidie et plus complète que nous avons de ce merveilleux épisode. Mais qui nous fera revivre ce qui est éteint à toujours, ces traits si nobles et si fins qu'aucun portrait n'a su reproduire, cet œil noir et profond, ce visage transfiguré, ce geste inspiré, ce

regard plein d'éclairs, cette voix pénétrante et si réellement émue, qui tantôt lançait la parole comme une flèche de feu jusqu'au fond de l'enceinte sacrée, tantôt prenait un accent qui partait des entrailles, un accent qui troublait l'orateur lui-même et *qu'il ne se connaissait pas !* Lacordaire enlevait littéralement ses auditeurs et il semble que le mot ravissement, dont on fait un si vulgaire abus, ait été créé exprès pour traduire l'émotion sous laquelle il laissait toujours son auditoire.

On a dit que le Père Lacordaire faisait monter les hommes sur les confessionnaux et que le Père de Ravignan, son successeur, les faisait entrer dedans. La vérité est que ces deux prédicateurs se complétaient l'un par l'autre et que le Père de Ravignan, plus onctueux, plus pratique que son illustre prédécesseur, bénéficia, pour la gloire de Dieu et le salut de beaucoup, d'un auditoire qu'à lui seul, il n'eût sans doute jamais pu former sous les voûtes de Notre-Dame.

Quelle admirable moisson il y fit ! On était réellement plus près de Dieu avec cette parole tout imprégnée de vie surnaturelle ; et c'était plus qu'une parole que faisait entendre l'orateur, c'était une âme, une âme sainte toute trempée de foi et d'amour qui s'épanchait devant nous et nous transportait dans ces pures régions, d'où descendent les dogmes et les mystères.

Le Père de Ravignan, très remarquable dans ses conférences qui ne sont plus assez relues, l'était bien davantage encore dans les *Retraites* qui terminaient ses carêmes et où il prêchait ces dernières si bien appelées par les fidèles *Les grandes vérités*. Alors sa parole brûlait, rayonnait, triomphait : elle s'ouvrait une issue par le feu et par la flamme et les plus endurcis se fondaient comme la cire à ses ardeurs.

Certes ! le Père Félix a fourni, lui aussi, dans la chaire de Notre-Dame de Paris, une assez belle carrière ; et le plus grand éloge qu'on puisse en faire c'est qu'il a reçu, continué et rendu sans perte au Père Monsabré la succession des Ravignan et des Lacordaire. Son organe clair et vibrant, sa diction animée et sympathique, donnaient un grand prix à ses conférences sur le *Progrès*, qui n'avaient plus le même charme à la lecture et qui ont un peu vieilli aujourd'hui, en raison même de la trop grande recherche d'actualité dont elles sont empreintes. Un grand nombre méritent de vivre cependant, ne fût-ce que par la méthode ingénieuse du prédicateur et sa manière de prendre corps à corps et d'êtreindre dans l'étau d'un raisonnement suivi, les erreurs chères à notre siècle.

Il était réservé au Père Monsabré, titulaire actuel de la grande



chaire métropolitaine de Paris, d'opérer une véritable révolution dans le haut enseignement qui s'y donne. Tant d'apologétique ne devait-il point dégénérer en excès? La doctrine ne s'y énervait-elle point à force de compromissions et de stratégie? Le dogme ne se défendrait-il point tout seul, s'il était solidement présenté? et un vrai catéchisme ne devait-il pas succéder enfin à tant de prolégomènes?

Le Père Monsabré se le demanda et se répondit affirmativement. Restait à faire partager cette manière de voir à son auditoire. Eh bien, l'expérience est faite aujourd'hui et d'une manière si concluante qu'on ne peut que se réjouir de voir ouverte si magistrale, ment une veine bien autrement riche que la première. Paris court à ces prônes admirables où le Père Monsabré prêche le *Credo*; et chacun sort émerveillé d'avoir entendu non seulement sans ennui, sans fatigue, sans difficulté, mais encore avec le plus vif intérêt, une heure de pure de théologie. Il est vrai que l'orateur est en même temps un dialecticien consommé et un écrivain du premier mérite.

Lues, les conférences du Père Monsabré attirent; entendues-elles subjuguent. C'est le grand souffle de Lacordaire avec je ne sais quelle fierté provocatrice que celui-ci ne pouvait pas avoir à cause de sa méthode à la fois et de son sujet, et qui semble dire: "Je ne plaide rien, je ne déguise rien, je déroule en entier les mystères. Les voici. Voyez s'ils font bonne figure en face des dogmes contemporains et écoutez-les se défendre eux-mêmes!" Il se trouve que les mystères se défendent parfaitement, (quand on les étudie dans St. Thomas surtout;) les conférences en sont venues au centre du dogme, et la postérité dira peut-être que c'est là ce qu'elles ont produit de plus achevé.

Mais qu'ai-je fait? J'ai donné beaucoup de temps et beaucoup de paroles à une institution qui est sans doute culminante dans l'histoire de l'éloquence sacrée au XIXème siècle, mais qui a cela contre elle, qu'elle est et doit demeurer isolée sans beaucoup d'influence sur les autres genres de prédication.

Les évêques l'ont si bien compris qu'ils se sont appliqués à demander partout aux curés l'explication pure et simple du catéchisme du concile de Trente. Telle est la matière obligée et maintenant à peu près généralement répandue des prônes du dimanche. Les anciens du clergé ayant suivi une autre méthode, ont été les plus longs à se plier à celle-ci. Ils avaient retenu de leur premier enseignement clérical et de leurs premières lectures une profonde admiration pour les *Homélies sur les Evangiles* du pieux cardinal de la Luzerne et toujours, par une inexactitude de

langage qui tend à disparaître aujourd'hui, on appela du nom de *Prône* ces causeries familières, dont le texte était invariablement la parabole ou évangile du jour. Aujourd'hui on ne confond plus le prône avec l'*homélie*, que l'usage réserve pour les jours de grande fête, sans préjudice du *sermon* qui se donne à l'office du soir. Dans les paroisses importantes, le curé ne manque jamais de prêcher l'homélie entre le *Credo* et l'évangile, mais cela dans les grandes solennités exclusivement, les simples dimanches étant invariablement affectés au cours suivi d'instruction appelé prône.

Arrivé désormais au sommet de l'âge mûr et ayant beaucoup voyagé j'ai été à même de voir à l'œuvre l'ancien et le nouveau clergé. Il me paraît incontestable que l'avantage reste à ce dernier, lequel se montre le plus solide sans laisser d'être le plus brillant.

D'ailleurs les paroisses un peu peuplées étant dotées d'un ou de plusieurs vicaires, il en résulte une sorte de contrôle mutuel et de surveillance réciproque, qui, l'émulation aidant, profite beaucoup à la prédication. Presque partout, on suit un programme arrêté d'avance soit que le curé se partage tous les prônes avec ses vicaires, soit que se réservant celui de la grand'messe, il les charge d'évangéliser son peuple aux messes du matin. Il résulte de cela un cours suivi d'enseignement religieux qui a toute la valeur d'un catéchisme de persévérance.

De temps en temps, aux plus grandes fêtes de l'Eglise, l'office des vêpres attirant une plus nombreuse assistance, l'un des prêtres de la paroisse monte en chaire et, dans un style plus orné et avec des mouvements plus oratoires, il donne le *Sermon*. Le plus souvent néanmoins, particulièrement dans les villes, le sermon de circonstance est dévolu à un prêtre étranger ou à un religieux. Même observation pour les stations du carême et de l'avent, et, là où ils sont prêchés, pour les exercices du mois de Marie.

Que le prône est difficile ! et que rares sont les pasteurs qui le font parfaitement ! J'en ai pourtant rencontré d'une doctrine si abondante et d'une élocution si limpide, qu'ils semblaient se soulager eux-mêmes en s'épanchant. La forme qu'ils employaient, n'était autre chose que l'enveloppe la plus transparente que prenne l'idée afin de paraître le plus possible telle qu'elle est, créant en quelque sorte elle-même l'expression qui lui convient. Ils savaient mettre les vérités de l'ordre le plus élevé à la portée de toutes les intelligences ; ils attendrissaient par la simplicité et ravissaient par la doctrine. Car la science qui n'est pas cherchée est celle qui abonde, et elle coule, comme l'eau, sans se préoccuper de sécher la source d'où elle provient.

Ce n'est pourtant pas sur ces humbles et méritants discours, que

L'opinion prend la mesure de l'éloquence contemporaine. Elle a les yeux fixés ailleurs, à savoir sur les religieux et les évêques.

De St. Bernard à Savonarole, de Savonarole à Bourdaloue, au Père Bridaine et à Lacordaire, les ordres religieux ont toujours été en possession d'une immense réputation pour la chaire chrétienne. J'ai déjà nommé les prédicateurs de Notre-Dame, tous religieux, sauf l'abbé Dupanloup et l'abbé Plantier, qui d'ailleurs n'y parurent qu'un instant. Aujourd'hui, la vogue est plus que jamais aux jésuites, aux dominicains, aux franciscains et l'on n'en est pas étonné quand on a entendu le Père Monsabré, le Père Roux, le Père Matignon, et diverses autres voix qui sont dignes de faire écho aux immortels prédicateurs qui ont honoré leur habit et leur ordre.

J'ai entendu, dans plusieurs cathédrales de France, des religieux, qui, à l'heure du bal, du théâtre et des plaisirs de l'hiver, réunissaient sous les voûtes glaciales et sur le pavé nu, des milliers de mondains qu'ils suspendaient à leurs lèvres. A peine la nef était-elle éclairée par quelques lampes blafardes et tristes, à peine l'orgue modulait-il quelques airs de pénitence... et cependant tout cet auditoire, je devrais dire tout ce public, était là, silencieux, attentif, et ne s'écoulant qu'après le dernier verset du dernier cantique. Que ces soirées pèseront lourd dans la vie des frivoles qui ne sont venus chercher là que des émotions d'un nouveau genre et qui n'ont rien conclu de pratique, après avoir été persuadés théoriquement ! Mais ce serait manquer de justice comme d'exactitude que de ne pas mettre au premier rang des maîtres de notre épiscopat. Il y a des prédicateurs théologiens, tels que l'illustre évêque de Poitiers, des prédicateurs populaires, tels que l'illustre évêque d'Orléans, des improvisateurs, tels que Mgr. Berteaud et l'admirable vicaire apostolique de Genève.

J'ai entendu bien des orateurs sacrés et des plus remarquables, mais j'avoue que je n'en ai trouvé aucun qui, au même degré que Mgr. Pie, donnât l'idée de la force et de l'autorité dans l'enseignement de la chaire chrétienne. C'est d'une majesté qui fait songer à Bossuet parlant de Dieu devant les rois, et d'une vigueur d'accent qui ramène aux prophètes. Pas une phrase qui n'atteigne son but, pas un mot qui ne tombe de haut et avec cela un rajeunissement des textes les plus connus et des formules les plus employées. Les sept volumes de ses œuvres pastorales sont d'or, et après les avoir lus, il faut plaindre ceux qui demandaient que Mgr. de Poitiers fit un livre.

Les plus belles pages d'éloquence que Mgr. Dupanloup ait jamais écrites, ce sont, si je ne me trompe, ses admirables brochures pour

la papauté et ses oraisons funèbres. Celle des morts de Castelfidardo surtout avec la célèbre évocation *Montex Gelboè* est d'un bout à l'autre d'un accent biblique et toute mouillée de ces larmes des choses, *lacrymæ rerum*, qu'on aime à voir tomber sur certains cercueils. Celle du général Lamoricière est à peine moins belle.

J'ai déjà parlé ici, à un autre point de vue il est vrai, de Mgr. Beson, de Mgr. Freppel, de Mgr. de Ségur. Je vous ai cité comme le plus poète de nos évêques, celui de tous qui a écrit le moins, Mgr. Berteaud, voix unique qui s'éteint malheureusement. Mais nous bénéficions de l'exil de Mgr. Mermillod, l'illustre et sympathique successeur de St. François de Sales.

La parole de Mgr. Mermillod a la soudaineté du trait; il la décoche comme une flèche et toute son âme semble partir et s'élan- cer avec elle. Le pathétique, le profond, le sublime se rencontrent souvent à côté du simple qui, chez l'évêque d'Hébron, n'est jamais le vulgaire. On y retrouve tout l'abandon mais aussi toute la spontanéité et toute la puissance d'une improvisation. Pour nous, qui avons essayé parfois de reproduire sur le papier ce qui venait de tomber de ses lèvres, nous n'avons jamais pu ressaisir ce qui nous avait ému. Les paroles se figeaient en quelque sorte au bout de la plume, comme un lave refroidie. Le vent écrit-il ce qu'il murmure sous le dôme des forêts, et la mer ce qu'elle gémit sur le sable des grèves? Mais en présence des rhéteurs qui appliquent leur talent à empoisonner certaines couches de la société, on se réjouit de ce qu'il y a encore des *voyants* parmi nous, et de ce que Dieu n'a pas soufflé la flamme qu'il est venu allumer sur la terre.

Paris, octobre, 1877.

TH. B.

## CHRONIQUE DU MOIS

---

Son Excellence le délégué apostolique a présidé la semaine dernière une assemblée de tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec. Mgr. Conroy a visité les principales villes du pays et les diverses institutions religieuses et d'éducation. Sa visite a été accueillie par toutes les démonstrations de respect dues à l'éminent envoyé du Saint-Siège.

Le gouverneur-général et lady Dufferin sont de retour de leur voyage au Manitoba. Lord Dufferin s'est montré on ne peut plus satisfait de tout ce qu'il a vu dans cette jeune province, qui est destinée à devenir l'une des plus florissantes de la confédération.

Les ministres fédéraux, les hons. MM. Pelletier et Mills, qui ont visité le pays en même temps, ont exprimé la même opinion favorable sur les progrès du Nord-Ouest. Grâce à l'émigration qui se dirige de ce côté, nous constatons que cette année la quantité de la récolte de blé a dépassé de près de moitié celle de l'année dernière.

L'honorable M. Cauchon vient d'être nommé au poste de lieutenant-gouverneur de la province de Manitoba, et M. Laurier a été choisi pour le remplacer au ministère. La nomination de M. Cauchon a produit du mécontentement dans le camp libéral. Plusieurs journaux ont exprimé leur dépit de voir un poste aussi lucratif échoir à un transfuge dont les services ne datent que d'hier, tandis que des vétérans du parti restent dans l'ombre. Il est vrai que c'était dur à avaler pour un parti dont la préoccupation la plus apparente est de se bien caser. Il ressort de cet incident que M. Cauchon, malgré le peu de sympathie dont il était honoré par ses partisans, avait beaucoup plus d'influence sur le chef du cabinet que ses collègues du Bas-Canada, et que M. MacKenzie se soucie peu des prétentions de ces derniers. Comme on le voit, l'influence des ministres bas-canadiens diminue de jour

en jour, et nous ne croyons pas que la nomination de M. Laurier arrête cette marche descendante.

Le parti de la réforme semble s'agiter depuis quelque temps. On annonce plusieurs grandes assemblées où les ministres fédéraux prendront la parole. Tout ce mouvement fait prévoir de prochaines élections générales.

En voyant ses partisans diminuer de jour en jour, le cabinet veut frapper un grand coup afin de garder le pouvoir au moins pendant un autre parlement. Comme les chances de succès diminuent de plus en plus, on essaie sans doute de prendre les conservateurs par surprise en avançant la date des élections. C'est aux conservateurs à aviser et à s'organiser pour éviter les pièges dans la prochaine lutte électorale. Déjà nos amis ont gagné beaucoup de terrain, mais il ne faut pas qu'ils s'endorment sur leurs lauriers. Déjà nous avons eu à constater que trop de confiance nous a fait perdre plusieurs divisions électorales qu'il eût été facile de conserver ou de reconquérir.

Maintenant que les moissons sont complètement terminées par tout le pays, nous sommes heureux de constater que la récolte a été meilleure qu'on ne l'espérait et qu'elle dépasse la moyenne. Les céréales ont bien produit ; il n'y a que le foin qui a fait défaut en certains endroits. La récolte des pommes de terre a également été satisfaisante. Aussi la gêne qu'éprouve le commerce du Canada ne vient certainement pas de la production du sol. Il faut attribuer à d'autres causes le malaise financier que nous éprouvons depuis plus de trois ans. Il faut qu'il y ait quelque part une lacune malheureuse puisque le pays ne peut reconquérir la prospérité d'autrefois. C'est aux gouvernants à s'en préoccuper et à suivre une politique d'économie propre à rendre au commerce et aux autres grands intérêts menacés par une crise, la sécurité qui leur manque.

\* \* \*

Le Congrès des Etats-Unis vient de s'ouvrir. Les démocrates sont en majorité dans la Chambre et les républicains n'ont qu'une majorité de quelques voix au Sénat. Ce seront donc les démocrates qui gouverneront, sous un président républicain. Il est vrai que depuis son élection, Hayes semble avoir pris à tâche de répudier le programme républicain pour suivre celui des démocrates. Ses décisions dans les difficultés des Etats du Sud lui ont concilié le respect d'un grand nombre d'adversaires, à tel point que les républicains en sont mécontents. Jusqu'ici nous n'avons encore rien appris des protestations qui devaient avoir lieu au Congrès contre

la manière dont les électeurs de la Caroline du Sud, de la Louisiane et de la Floride avaient été traités aux dernières élections pour la présidence.

\* \* \*

La guerre d'Orient n'a fait aucun progrès depuis un mois ; les armées sont restées à peu près dans les mêmes positions. La saison avancée ne permettra aucune entreprise considérable cette année. Il faudra attendre la campagne prochaine. Les Russes sont décidés à passer l'hiver en Bulgarie. En attendant, les épidémies font de grands ravages dans l'armée. Les soldats meurent par milliers. Déjà l'armée russe a perdu 75,000 hommes depuis l'ouverture des hostilités. Sur une armée qui n'a jamais compté plus de cent mille soldats, le chiffre des pertes est effrayant. Les avantages remportés jusqu'ici sont loin de compenser une telle hécatombe humaine. Plus que jamais l'armée du czar aura à rencontrer beaucoup d'obstacles. Les Turcs sont puissamment retranchés et les revers infligés à leurs ennemis leur ont sans doute donné une assurance et une fermeté qu'ils étaient loin d'avoir au commencement de la guerre.

Le colosse russe, à leurs yeux comme à ceux d'un grand nombre, a singulièrement perdu en grandeur et en prestige. On commence à croire que le géant du nord a des pieds d'argile. Les soldats russes, paraît-il, sont braves et bien disciplinés, mais les commandants sont d'une incapacité incroyable et exposent inutilement la vie de leurs troupes. Il faut bien expliquer de quelque façon les défaites successives éprouvées depuis le passage du Danube. Le czar serait plus que fatigué de la tournure des affaires et consentirait assez facilement à traiter avec la Porte, mais il paraîtrait que l'opinion publique en Russie ne lui permettrait pas de consentir à la paix avant d'avoir vengé l'honneur de ses armes, et qu'autrement il ne pourrait se maintenir sur son trône qu'avec les bayonnettes. Force lui est donc de faire de nouveaux sacrifices et de passer l'hiver sous les drapeaux en attendant que la victoire vienne lui sourire.

\* \* \*

L'Italie semble s'agiter. On dit que l'on fortifie plusieurs forteresses sur les frontières de France. On voudrait reconquérir la Savoie et Nice. Ainsi la France perdrait le prix de sa coopération au royaume italien. Voilà le fruit de la politique insensée suivie par Napoléon III en Italie. On a aidé à affaiblir

l'Autriche, qui aujourd'hui serait l'alliée la plus fidèle de la France, pour agrandir l'Italie qui se tourne contre elle, poussée par les intrigues de Bismarck et des francs-maçons qui craignent une France catholique, telle qu'elle pourrait le redevenir.

Les élections de France, qui occupaient si vivement l'attention du monde entier, ont eu lieu dimanche 14 octobre. Le résultat semble avoir trompé l'attente des deux partis qui se disputent actuellement le pouvoir, les conservateurs et les radicaux. Le gouvernement a gagné une cinquantaine de sièges, mais cela ne lui donne pas la majorité. Les 363 ont été diminués, mais ils l'emportent encore sur les partisans du maréchal. Les journaux conservateurs jubilent ; nous ne voyons pas en quoi ils peuvent tant se réjouir. La situation n'en est pas moins critique. L'ordre n'a pas encore été troublé, grâce aux mesures qui ont été prises, mais l'avenir se présente sous les plus sombres couleurs. Le maréchal se rendra-t-il à l'alternative que lui ont signifiée les radicaux : se soumettre ou se démettre ? Il paraît que non. Il gouvernera, dit-on, avec la majorité qu'il possède au sénat ; mais la Chambre refusera de voter le budget. On voit de suite quelles complications surgiront dans un gouvernement où les corps législatifs sont diamétralement opposés. Ce sera là, peut-être, un événement sans précédent dans l'histoire. Puis, les électeurs accepteront-ils sans protester que leurs candidats aillent à la chambre pour ne rien faire, quoi que, suivant la fameuse doctrine du suffrage universel, la majorité doive gouverner. Le maréchal dissoudra-t-il encore la Chambre qui se réunira le 7 novembre prochain ? Il paraît que non. On prétend qu'avec les avantages remportés, on pourra encore s'entendre avec la gauche, et le maréchal continuerait à gouverner par la voie des compromis. D'autres croient aux coups d'Etat. Dans tous les cas, la sécurité est gravement compromise, et on assure qu'un grand nombre de personnes ont retiré leurs capitaux de la Banque de France pour les placer en Angleterre.

Il n'y a pas à se faire illusion : il se prépare en France quelque grave événement. On ne peut prévoir ce qui arrivera, mais il est sûr qu'il sera difficile de sortir de l'impasse où les gouvernants se trouvent acculés.

P. HUDON.



# INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

## RÈGLEMENT.

L'Institut canadien, à raison de diverses représentations qui lui ont été faites et qui lui ont paru bien fondées, a cru devoir modifier les règlements qu'il avait adoptés le 14 septembre dernier, concernant le concours d'éloquence française qui a été annoncé.

Le règlement suivant devra donc être considéré comme le seul ayant force au sujet dudit concours.

*Règlement concernant le concours d'éloquence française établi par l'Institut canadien de Québec.*

ARTICLE I.—L'Institut canadien de Québec, grâce à la générosité de l'un de ses membres, ouvre un deuxième concours d'éloquence française auquel sont appelés tous les Canadiens.

ART. II.—Chaque concurrent devra adresser, le ou avant le premier septembre prochain, deux plis cachetés au secrétaire-archiviste de l'Institut canadien ; le premier, contenant son travail et une épigraphe ; le second, la déclaration signée que l'ouvrage est inédit, avec la reproduction de l'épigraphe susdite suivie du nom de l'auteur et de l'indication de sa demeure.

ART. III.—Les juges de l'ouvrage seront : l'Hon. J. O. Beaubien, le Dr. Hubert LaRue et Siméon Lesage, écr., ils décideront d'après le mérite absolu.

ART. IV.—Les lauréats seront proclamés en séance solennelle de l'Institut, et recevront, à la discrétion du jury, soit un seul prix de cent piastres, soit un premier prix de soixante-quinze piastres, et un deuxième prix de vingt-cinq piastres.

ART. V.—Nul n'est exclu du concours, si ce n'est celui qui, d'une manière ou d'une autre, se fera connaître comme concurrent, avant la proclamation du lauréat.

ART. VI.—Le sujet du concours sera : Eloge de l'Agriculture. Ce qu'est l'art agricole en Canada. Des moyens de l'y faire progresser.

Par ordre,

ACHILLE LARUE,

*Sec.-Archiviste*

Québec, 20 octobre 1877.